

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - N° 266

MONTRÉAL, LE JEUDI 14 NOVEMBRE 1996

88¢ + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

De l'État-nation à la ville-État ?

Pendant que Diane Francis venait répéter ses inepties aux zéloteurs du partitionnisme, le groupe Option Montréal réfléchissait à voix haute sur le devenir de la métropole, certains évoquant même la création d'une ville-État. Simples élucubrations d'illuminés ou pointe de l'iceberg d'une métamorphose profonde de la façon de penser la ville... et la nation?

Dans la brouhaha actuel sur l'avenir de Montréal et du Québec, il y a quelque chose d'amusant à voir se recouper les critiques de la nation émanant des partitionnistes, d'un côté, et des tenants des communautés locales, de l'autre. Non que Diane Francis et les membres du Conseil montréalais — le groupe Option Montréal — pensent à l'unisson: il suffit de consulter la liste des gens favorables à l'adoption d'une perspective «montréalaise» afin de repenser la métropole pour voir que les idées de droite — restons polis — de Mme Francis n'y sont certainement pas partagées par tous, si tant est que certains puissent s'y montrer disposés.

Il n'en demeure pas moins que la difficulté des hôtes de Mme Francis — les membres du Parti Égalité — à penser la nation fait écho à celle d'Option Montréal à saisir la spécificité de la ville et ses rapports à des entités politiques supérieures.

«Notre tâche consiste à fournir les lignes directrices et une tribune pour une nouvelle définition de la place que doit occuper Montréal dans une économie internationale et une société mondiale et, par conséquent, des rapports que la ville devrait avoir avec le Québec et la fédération canadienne, peut-on lire dans la déclaration du conseil montréalais. Cette perspective "montréaliste" exige que l'on repense le rôle de la ville dans le monde à une époque où les frontières étatiques traditionnelles perdent de plus en plus de leur importance et où les économies sont fondées autant, sinon plus, sur les échanges d'informations que sur les ressources matérielles.»



Jean Pichette

Cette volonté de repenser la place de la ville à l'intérieur d'une économie mondialisée ne sort pas de la cuisine de Jupiter. Elle s'inscrit à l'intérieur d'un débat plus large sur la façon d'amarrer les entités locales à la nouvelle dynamique économique.

Au Canada, Jane Jacobs, auteure de *Les Villes et la richesse des nations*, est un des plus ardents défenseurs de l'autonomie de la ville, qu'elle identifie comme seul véritable espace économique. À ses yeux, l'État-nation n'existe pas comme espace économique, qu'il ne peut en fait que détruire.

«À partir du moment où nous cessons d'être aveuglés par la tautologie mercantiliste et où nous essayons de considérer le monde économique comme une réalité en soi plutôt que comme un produit de la politique, il apparaît évident que la plupart des pays sont constitués d'une collection d'économies fort différentes, de régions riches et de régions pauvres», écrit-elle.

L'enjeu est loin d'être théorique. Si la ville constitue le seul lieu où peut se structurer une entité économique cohérente, c'est en son sein que devraient être concentrés tous les outils susceptibles de l'aider à affronter le défi de la mondialisation. On voit tout de suite les conséquences d'une telle logique poussée jusqu'au bout. Les villes (ou régions) les plus pauvres ne sauraient profiter de la richesse produite ailleurs. On se rappellera que l'année dernière, le président de la Banque Nationale avait soulevé un tollé en affirmant que les régions non rentables n'avaient qu'à être fermées!

Dimanche dernier, lors du colloque organisé par Option Montréal, personne n'a évidemment évoqué la possible fermeture des régions puisque seule Montréal faisait l'objet de discussions. Pourtant, la nécessité de doter la ville des outils — notamment législatifs — lui permettant d'affronter la concurrence mondiale a été soulevée à maintes reprises.

On l'a dit et redit, Montréal ne constitue pas un cas unique. Elle est confrontée au même problème que ses consœurs nord-américaines et occidentales. Mais ce qu'on a moins dit, c'est que ce problème commun réside d'abord dans l'incapacité des décideurs à appréhender la ville autrement que comme une réalité économique.

Après tout, une ville ne peut être assimilée à une entreprise n'ayant pour seul objectif que de maximiser ses ventes — même en son sein, comme certains aimeraient le faire aujourd'hui avec l'eau. La *polis*, qui a historiquement permis de respirer l'air libre, a contribué à policer les mœurs. Elle a évidemment aussi nourri le développement du commerce mais ne s'est jamais limitée à ce rôle utilitaire.

Vouloir aujourd'hui faire de la ville une nouvelle Sparte capable de conquérir le monde, réduit à l'espace économique du marché mondial, ne constitue pas un projet bien réjouissant quand on le mesure à l'aune de ce que la ville a historiquement apporté: une place légitime pour le développement de la liberté, absolument irréductible à un succédané d'autonomie ne visant que l'adaptation la plus efficace à l'économie mondiale.

Que les apôtres de l'autonomie continuent à la vendre à un niveau de plus en plus local. Après la nation, la région, la ville, il leur restera (toujours?) l'individu, souverain dans l'illusion de dominer un monde auquel il se sera finalement entièrement soumis.

POLITIQUE

Il ne sera pas si simple de privatiser l'eau, page A 9



CULTURE

Ray Lema, l'épilogue, page B 9

LES RÉGIONS

Comment insuffler une vision régionale à 3,5 millions d'habitants? page B 1



Les Américains se joignent à la coalition sous commandement canadien au Zaïre

Ils réclament une mission de quatre mois au maximum et la possibilité de faire usage de la force



Une bousculade a fait plusieurs blessés hier à Goma lors de l'ouverture du principal entrepôt contenant des vivres de l'aide internationale. Le ravitaillement de la ville n'est plus assuré depuis que des combats ont lieu dans l'est du Zaïre. Autres informations en page B 5.

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Le Canada a enregistré hier une importante victoire diplomatique lorsque les États-Unis ont fait savoir qu'ils acceptaient, en principe, de participer à une force multinationale pour le Zaïre et d'en laisser le commandement à un général canadien.

Au cours d'un point de presse hier à Washington, le porte-parole de la Maison-Blanche, Mike McCurry, a déclaré que le président Bill Clinton avait accepté que les États-Unis se joignent à la mission militaro-humanitaire «après d'intenses consultations diplomatiques avec le Canada et d'autres pays». M. Clinton s'est entretenu hier matin à ce sujet avec le premier ministre Jean Chrétien.

«Les résultats de toutes nos consultations ont conduit le président à décider que les États-Unis sont prêts en principe à

VOIR PAGE A 12: AMÉRICAINS

Le syndicat sur un pied de guerre à la Banque Laurentienne

L'exécutif demandera un mandat de grève dimanche

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Rien ne va plus à la Banque Laurentienne, où le syndicat des 1600 employés soutient, document à l'appui, que l'entreprise «menace et intimide» le personnel pour le forcer à se désyndiquer en vue d'un licenciement massif.

La situation est à ce point tendue que le syndicat portera plainte, demain, au Conseil canadien des relations de travail et demandera, dès dimanche, à ses membres un mandat de grève générale.

La banque, de son côté, soutient qu'elle n'a pas l'intention de procéder à des mises à pied mais veut faire comprendre que «pour conserver notre part de marché, des changements sont urgents et nécessaires».

Depuis vendredi dernier, le personnel cadre de chacune des succursales de la banque au Québec rencontre à tour de rôle (ou en groupe) tous les employés syndiqués pour les inviter à signer, au plus tard le 21 novembre (le 1^{er} décembre, selon la direction), un document faisant d'eux des «conseillers financiers», donc des cadres (non syndiqués) de la Banque Laurentienne.

Le Devoir a obtenu copie de ce document distribué aux

VOIR PAGE A 12: BANQUE

Les petites maisons mondiales de l'édition

Épigones et La Courte Échelle ont le monde comme marché

C'est ce soir, à 18h, qu'ouvre officiellement le dix-neuvième Salon du livre de Montréal. Mais les éditeurs et les autres professionnels du merveilleux monde de l'édition ont déjà commencé à se réunir dans la métropole québécoise pour discuter d'ententes, signer des contrats et même présenter les résultats de leur belle coopération internationale.

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Christy Brouillet est une des plus populaires auteures québécoises. Ses livres, ceux pour les petits comme ceux pour les grands, se vendent à longueur d'année comme des *pop-sicles* en été. Surtout ses ouvrages publiés depuis une dizaine d'années à La Courte Échelle, dont elle est sans contredit la star toutes catégories.

Mais depuis quelques mois, sept romans policiers de la vedette des lettres sont aussi disponibles aux éditions Épigones, une maison dirigée par Christian Gallimard, un échappé de la célèbre entreprise parisienne. Depuis 1995, cette entreprise a aussi republié deux romans de l'écrivaine-journaliste québécoise Sonia Sarfati, parus précédemment à la maison montréalaise. Au total, la collection policière d'Épigones compte une vingtaine d'ouvrages. La maison publiera bientôt son centième titre.

«Ce qui nous a attirés, ce sont les romans policiers», explique M. Gallimard, rencontré hier au bureau de La Courte Échelle, boulevard Saint-Laurent. «Nous ne voulions pas traduire des romans parus aux États-Unis ou ailleurs. On a donc regardé ce qui se faisait ici. On a lu les ouvrages et je dois dire qu'on a immédiatement été séduits. C'est exactement ce que nous cherchions.»

Les ouvrages sont parus en l'état, avec à peine quelques petits ajustements cosmétiques faits pour éliminer les coquetteries langagières québécoises. Ainsi, les parents ne sont plus appelés

SALON DU LIVRE
de Montréal



VOIR PAGE A 12: ÉDITION

Ci-contre, le dessin de couverture d'un succès des éditions Calligram, *Lili a été suivie*.

MÉTÉO

Montréal	Québec
Ennuagement, 60% de probabilité de neige.	Ciel variable. 30% de probabilité de neige.
Max: -2 Min: -8	Max: -2 Min: -10
	Détails, page B 4

INDEX

Agenda..... B 7	Idées..... A 11
Annonces..... B 7	Le monde..... B 5
Avis publics.. B 4	Les sports..... B 6
Bourse..... B 3	Montréal..... A 3
Culture..... B 9	Mots croisés.. B 4
Économie..... B 2	Politique..... A 9
Éditorial..... A 10	Télévision..... B 8



La carte-soleil ne paie pas tout

Des frais de 5 à 200 \$ seront facturés par les médecins pour certains services

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Plusieurs patients se rendront bientôt compte que la carte-soleil ne règle pas tout. À la suite d'un gel de salaire, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) presse maintenant ses membres de facturer à leurs patients des frais de 5 à 200 \$ pour effectuer certains actes, comme le prévoit la loi.

En fait, la FMOQ invite les médecins à faire ce que plusieurs d'entre eux négligent de faire, et ce, même si la loi permet la facturation de certains services depuis l'instauration du régime public d'assurance-maladie. Les omnipraticiens ont tout à fait le droit de facturer leurs clients pour des actes non couverts par le régime public.

Or, période d'austérité oblige, le temps de la générosité est révolu et il n'est plus question que les omnipraticiens continuent à faire du «bénévolat», a affirmé hier le Dr Renald Dutil, président de la FMOQ.

«Face à la décroissance de leurs revenus, les omnipraticiens ne peuvent plus se permettre d'être aussi généreux. Qu'ils exercent en cabinet, en CLSC ou en établissement, les médecins doivent facturer pour ces services qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance-maladie», a-t-il plaidé.

VOIR PAGE A 12: MÉDECINS

Lire aussi

■ La «grève» projetée des radiologistes.....A 2

• LES ACTUALITÉS •

Galganov accumule les controverses

JEAN DION
LE DEVOIR

Le militant anglophone de choc Howard Galganov est au centre d'une nouvelle controverse, qui met cette fois en scène le quotidien *The Edmonton Sun*.

Alors qu'il affirmait, lors d'une entrevue publiée hier dans *Le Devoir*, être opposé à toute forme de violence dans le règlement de la question québécoise, M. Galganov, de passage en Alberta au cours du week-end, est cité dans l'édition de mardi du *Sun*, auquel il aurait déclaré que «le sang coulera dans les rues jusqu'à ce que les séparatistes soient morts».

Furieux, l'homme a catégoriquement nié hier avoir tenu de tels propos et demandé au journal de se rétracter. «C'est de la foutaise totale», a-t-il dit, indiquant qu'il avait plutôt parlé de «tuer la menace de la séparation». Il affirme d'autre part avoir déclaré, comme il le fait souvent, que «si le Québec se rend un jour à la séparation ou à la partition, il pourrait y avoir une guerre civile et du sang dans les rues, et c'est notre tâche de faire en sorte que cela ne se produise jamais».

M. Galganov dément aussi un autre passage de l'article du *Sun* selon lequel il serait la cible de «menaces continues de la part des séparatistes».

Au *Sun*, on indiquait hier que la journaliste maintenait sa version des faits et qu'un second article, tiré d'une nouvelle interview avec M. Galganov, était en préparation. En milieu de journée, on n'envisageait pas de rétractation.

Montréal bilingue ?

Beaudoin remet les pendules à l'heure

PRESSE CANADIENNE

Québec — «Il n'est pas question de faire de Montréal une ville au statut bilingue», a soutenu hier la ministre responsable du dossier linguistique, Louise Beaudoin.

La ministre réagissait à la publication, dans un dépliant du ministère des Affaires internationales, d'une description où la ville de Montréal est présentée comme étant bilingue. Le quotidien anglo-montrealais *The Gazette* a fait grand état de l'existence de ce dépliant dans son numéro d'hier.

À son arrivée à la séance hebdomadaire du conseil des ministres, Mme Beaudoin a rappelé que pour obtenir un statut bilingue, une ville devait se conformer à la loi, c'est-à-dire détenir une population dont plus de 50 % est de langue anglaise. Ce n'est pas le cas à Montréal, a rappelé la ministre.

Le Comité québécois pour le Canada, un regroupement fédéraliste, s'est réjoui de voir que le gouvernement semblait reconnaître, dans le dépliant, que Montréal est bilingue.

Mais à l'aube du congrès du Parti québécois, où la langue sera un sujet central, le gouvernement a tenu à mettre rapidement les pendules à l'heure.

La ministre Louise Beaudoin affirme que Montréal est une ville francophone et qu'il n'est pas question de modifier son statut institutionnel, même si, dans les faits, plusieurs habitants sont bilingues.

Haro sur les radiologistes

Les médecins spécialistes et le ministre Rochon désapprouvent la «grève» projetée dans les cliniques privées

Opposés à la redistribution de la richesse à l'intérieur de leur propre fédération, les radiologistes annoncent une petite «grève» dans les cliniques privées pour le temps des Fêtes. Leurs collègues spécialistes et le ministre Rochon déplorent que des médecins choisissent de prendre la population en otage pour ruer dans les brancards.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Tant le ministre de la Santé Jean Rochon que la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) croient que les radiologistes ont tort de priver les patients de services parce qu'ils sont mécontents des ententes salariales négociées par leurs collègues.

Hier, l'Association des médecins radiologistes a en effet annoncé que les cabinets privés de radiologie fermeront leurs portes du 15 au 31 décembre et les 10, 17, 24 et 31 janvier prochains, et que seuls les services d'urgence seront assurés dans les hôpitaux. Tout cela, parce que les radiologistes sont en fureur contre les plafonds d'activité que leur impose une entente négociée entre la FMSQ et le ministère de la Santé. Les radiologistes en veulent aussi à la FMSQ pour l'application d'une politique «d'équité», destinée à réduire les écarts de rémunération entre les diverses spécialités médicales, qui a eu pour effet de relier une

plus grande part des compressions salariales aux radiologistes.

Avant d'entrer en Chambre, le ministre de la Santé, Jean Rochon, a déclaré hier que cette affaire concernait les médecins entre eux et qu'il serait fort indécent qu'un groupe fasse payer aux patients ses propres problèmes. «Il y a d'autres moyens de régler cela», a indiqué hier Martin Caillé, l'attaché de presse du ministre Rochon. Dans les hôpitaux, M. Caillé a souligné que «si les médecins ont des privilèges de pratique, ils avaient aussi des obligations. Ils ne peuvent pas décider du jour au lendemain de ne plus donner de services».

Quant à la FMSQ, elle déplore la tactique choisie par les radiologistes pour protester. Selon le Dr Yves Dugré, vice-président à la fédération, les plafonds de 257 000 \$ par an appliqués aux radiologistes et à tous les autres spécialistes, de même que la politique d'équité instaurée par la FMSQ, ne datent pas d'hier et ont reçu l'appui de la majorité des médecins.

«Il est vrai que les radiologistes ont été plus touchés par les plafonds individuels et les pla-

fonds collectifs parce que ce sont ceux qui touchent parmi les plus hauts honoraires. Mais tous ces principes ont été adoptés parce que les médecins préféraient cela à une baisse générale des tarifs», a précisé le Dr Dugré.

En vertu de cette politique d'équité, l'enveloppe salariale des fédérations de spécialités moins payées — comme les psychiatres, les pédiatres, les chirurgiens ou les médecins de médecine interne — est désormais augmentée au détriment de fédérations comme celles des radiologistes, des urologues, des ophtalmologistes ou des médecins de médecine nucléaire, qui ont de plus gros revenus.

Selon le Dr Dugré, les radiologistes ne peuvent stopper leurs activités si cela met en danger la vie des patients. La FMSQ croit qu'une réorganisation du travail dans les cliniques de radiologie, voire une révision du mode de rémunération, serait une voie à explorer pour répondre aux doléances des radiologistes.

Mal payés, les radiologistes?

Des chiffres publiés par la RAMQ en 1993 révèlent qu'à l'époque, près de 40 % des radiologistes (189 sur 410) ont facturé pour plus de 300 000 \$ à la Régie. À ce moment, le salaire moyen dans la profession atteignait 273 639 \$. Une très forte proportion de radiologistes aurait donc atteint le plafond de 257 000 \$ imposé par Québec depuis oc-

tobre 1995. Mais en réalité, ce plafond ne touche que ceux qui pratiquent à l'hôpital puisque dans les cabinets privés, le plafond salarial a été établi à 525 000 \$ pour tenir compte des frais de bureau.

Malgré tout, les radiologistes allèguent que ces frais de bureau grugent 60 % de leurs revenus. En rupture de ban avec la FMSQ, ils ont même déposé des actions en justice pour devenir indépendants et pour faire déclarer caduque l'entente signée avec le ministère de la Santé.

Malgré tout, le Dr Normand Charlebois, vice-président de l'Association des radiologistes, a fait valoir hier que la «philosophie de répartition monétaire de la FMSQ est de réduire les services à la population pour augmenter les revenus d'autres spécialités». Aux dires de ce dernier, pour respecter les plafonds d'activité imposés par l'entente FMSQ-Québec, il faudrait que les 510 radiologistes du Québec cessent de travailler un jour par semaine. «À très court terme, les listes d'attente, déjà très longues pour certains services de radiologie, vont s'allonger encore, à moins que le ministre n'intervienne», soutient M. Charlebois.

Les techniciens en radiologie pensent au contraire que c'est la fermeture décrétée par les médecins radiologistes qui gonflera indûment les listes d'attente, et que cela aura un effet désastreux sur les salles d'urgence en pleine période des Fêtes.

Tous les soldats de la mission somalienne auront leur médaille

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Le ministre de la Défense nationale Doug Young a annoncé hier que tous les militaires qui ont participé à la mission de paix en Somalie entre 1992 et 1993 recevront une médaille pour les services rendus dans ce pays.

Lors d'une visite à la base de Valcartier, à Québec, le ministre a aussi annoncé l'attribution de plusieurs contrats pour la modernisation de la base et l'achat d'équipements.

Il y a quatre ans, quelque 800 soldats du Régiment aéroporté du Canada étaient déployés en Somalie dans le cadre d'une mission multinationale pour soulager la famine dans ce pays de la Corne de l'Afrique. Au cours de leur séjour, plusieurs soldats canadiens ont torturé et tué de jeunes Somaliens. Ces événements ont mené au démantèlement du régiment, à des procès en cour martiale et à la mise sur pied d'une commission d'enquête qui tient des audiences à Ottawa depuis octobre 1995. Selon la tradition, les soldats qui sont déployés à l'étranger dans le cadre d'une mission officielle reçoivent une médaille pour souligner leur participation. Dans

le cas de la Somalie, l'ancien ministre de la Défense nationale, David Collenette, avait décidé d'attendre les résultats de la commission d'enquête avant de remettre une médaille aux 1400 militaires de l'armée de terre, de l'aviation et de la marine qui avaient participé à cette mission sous le commandement des États-Unis. M. Collenette ne voulait pas que des soldats coupables de crimes puissent être décorés. Cette décision avait provoqué la colère de plusieurs soldats et officiers.

Ainsi, le 9 septembre dernier, dans une lettre qu'il faisait parvenir au premier ministre Jean Chrétien quelques heures après avoir pris sa retraite, le major général Clive Addy écrivait qu'il était impérieux de remettre une médaille aux anciens combattants de Somalie pour rétablir le moral au sein des Forces armées. M. Young a semble-t-il été sensible à ces arguments. Dans un discours devant les soldats de la base de Valcartier, le ministre leur a dit: «Nous vous accordons sans plus attendre tous les honneurs qui vous reviennent.»

Le ministre a rappelé que les soldats en Somalie avaient défendu bien des dangers et que, «malgré les incidents tragiques qui ont fait les manchettes, les Forces canadiennes se sont acquittées de leur mission, et ce, avec brio». Selon le ministre, la

médaille sera frappée prochainement et les soldats la recevront d'ici six ou douze mois.

D'autre part, le ministre a annoncé que le ministère de la Défense nationale avait octroyé un contrat de dix millions de dollars pour la construction d'un immeuble qui abritera le troisième bataillon d'infanterie légère du Royal 22e Régiment de Valcartier. De plus, le ministre accordera bientôt un contrat pour la construction d'une caserne qui servira à des unités de la milice au Québec.

Enfin, un contrat de 42 millions de dollars a été attribué à la firme Logistek Unipor pour la fourniture de vêtements aux Forces canadiennes. La semaine dernière, à Gagetown, au Nouveau-Brunswick, le ministre avait annoncé un vaste programme de modernisation et de revitalisation des Forces canadiennes évalué à près de 600 millions de dollars. Des projets pour l'acquisition de vêtements (187 millions), de nouveaux casques de protection (13 millions), d'un système de détection des mines terrestres (27 millions), de viseurs thermiques pour les chars Leopard (145 millions) et la mise sur pied d'un système de commandement de la force terrestre (180 millions) avaient été dévoilés.

EN BREF

Pas d'argent de la Croix-Rouge pour les chalets

Alma (PC) — La Croix-Rouge refuse de verser des montants d'argent pour la reconstruction des chalets sinistrés au Saguenay Lac-Saint-Jean à la suite des inondations de juillet dernier. Le ministre Jacques Brassard, qui préside le comité de reconstruction, avait suggéré dernièrement que la Croix-Rouge verse au moins 500 000 \$ dans le fonds d'aide que Québec a créé pour les résidences secondaires. Mais le directeur de la Croix-Rouge Québec, Réjean Séguin, a indiqué

hier que l'organisme considère les chalets comme ne faisant pas partie des biens essentiels. M. Séguin s'est abstenu de réagir à la déclaration du ministre Brassard voulant que la Croix-Rouge ne puisse jamais dépenser tout l'argent qu'elle a reçu en dons. La Croix-Rouge a dépensé 14,5 millions des 27,5 millions de dollars qu'elle a recueillis pour les sinistrés. La Croix-Rouge a aussi rendu publiques hier les grandes lignes du volet «quatre» de son plan d'aide aux sinistrés des inondations de juillet. Parmi les mesures mises de l'avant, la Croix-Rouge émettra de nouveaux bonds de 5000 \$ à l'intention des sinistrés qui ont tout perdu.

FORUM

IMMOBILIER-BUREAUX

CHAIRE
UQAM-SITQ
IMMOBILIER

Forum organisé par la Chaire UQAM-SITQ immobilier en collaboration avec les entreprises du milieu

Le jeudi 28 novembre 1996

Le Centre Sheraton
1201, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal

Soyez au rendez-vous !

Renseignements : Téléphone : (514) 987-3000, poste 4680

HORAIRE DE LA JOURNÉE

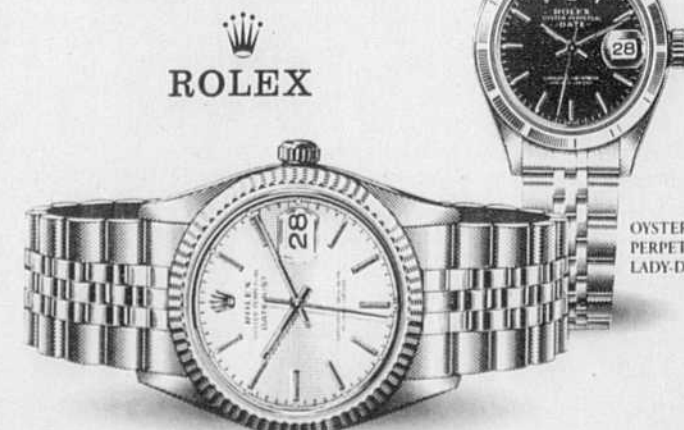
- 8 h **Inscription et accueil**
- 8 h 30 **Mot de présentation**
Jacques Saint-Pierre, titulaire de la Chaire UQAM-SITQ immobilier
- 8 h 45 **Exposé**
SITQ immobilier, leadership et investissement étranger
Germain B. Mathieu, président et chef de l'exploitation SITQ IMMOBILIER, président du Forum 1996
- 9 h 15 **Exposé**
La transformation structurelle de l'économie, la nouvelle suburbanisation et la demande pour les immeubles à bureaux
William Coffey, professeur titulaire, Département de géographie, Université de Montréal
- 9 h 45 **Exposé**
Le profil des locataires de l'an 2000
Denis Fagnan, vice-président, Groupe Léger & Léger
- 10 h 15 **Pause**
- 10 h 30 **Table ronde**
L'état du marché
- Animateur
Jacques Magnan, président, Gestion Montim
- Participants
Jean Laurin, président, Devencore
Marché de la location à Montréal
J. Louis Burgos, premier vice-président, Services immobiliers commerciaux, Royal LePage
Marché de la location à l'échelle canadienne
Jean-Guy Bernard, associé, Leonard Chevalier Bernard & associés
Tendances-rendement
- 11 h 15 **Période de questions et d'échanges**
- 11 h 45 **Cocktail**

- 12 h **Déjeuner-causerie**
Présentation des invités de la table d'honneur
Présentation du conférencier
Patrick Robert, directeur, École des sciences de la gestion, UQAM
Conférencier
Fernand Perrault, président, Groupe immobilier Caisse
L'immobilier : un investissement en mutation
- 14 h **Exposé**
Technologies de l'information et travail de bureau
Gilles E. Saint-Amant, professeur en technologies de l'information, Département des sciences administratives, UQAM
- 14 h 25 **Exposé**
G.E. Capital Realty, gestionnaire de portefeuille
Yves Auclair, directeur, Gestion d'actifs
Ron Cherry, directeur, Gestion de portefeuille
- 14 h 50 **Exposé**
Les «fonds d'opportunité»
Richard Dansereau, directeur, Gestion d'actifs, Brazos Advisors Canada Inc.
John Gibson, vice-président, Investissement, Brazos General Partner Inc.
- 15 h 15 **Pause**
- 15 h 30 **Table ronde**
Les perspectives d'avenir
- Animateur
Jacques Magnan, président, Gestion Montim
- Participants
Robert Sheitoyan, professeur, Département des sciences administratives, UQAM
Samir Abboud, président, Samir Abboud inc.
Daniel Dorey, président, Oxford Québec
- 16 h 15 **Période de questions et d'échanges**
- 16 h 45 **Remise de cinq bourses d'excellence de la Chaire UQAM-SITQ immobilier**
Michel Paquin, vice-président, division des immeubles à bureaux, SITQ IMMOBILIER
Remise de la bourse IREM-Québec
Jacques Laplante, président, IREM-Québec
Remerciements :
Danielle Desbiens, directrice, Département des sciences administratives, UQAM



Jouissez du plaisir de la perfection.

En 1910, Rolex a fabriqué une montre si petite qu'elle pouvait être portée au poignet. Portant une attention rigoureuse à chaque détail, Rolex a forgé une norme de qualité et d'excellence. Aujourd'hui, la précision détaillée de chaque montre Rolex continue d'inspirer le plaisir de la perfection.



OYSTER PERPETUAL DATEJUST

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

LE DEVOIR

MONTREAL

La semaine interculturelle au Québec

Des allures de thérapie collective

«À quel moment devient-on Québécois?»

Dans les restaurants, dans les salles communautaires, dans les sous-sols d'église, les ateliers qui célèbrent la semaine interculturelle du Québec prennent souvent des allures de thérapie collective. On y retrouve autant d'individus que de pays d'origine, des histoires totalement différentes, des motivations changeantes. Et à tout ce monde, on tente de trouver des points communs, un avenir commun.

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Mohamad a quitté l'Iran sans y être forcé, il y a plusieurs années, en quête de perspectives de vie différentes. Il a choisi le Québec après avoir passé dix ans en France, pour la langue d'abord, et aussi parce que l'endroit lui avait été décrit comme un mélange des cultures d'Europe et d'Amérique. Azzedine, Algérien qui affichait dans son pays des idées dissidentes à celles du Groupe islamique armé, «les coupeurs de têtes» comme il dit, a fui ici en catastrophe avec sa femme et ses filles. Il a choisi le Québec pour les perspectives de vie qu'il offrait aux réfugiés. Après avoir séjourné quelque temps au Québec avec sa grand-mère, Maria a quitté le Salvador une fois pour toutes parce que la guerre avait détruit une partie de sa ville d'origine. Son père, un Britannique, et son mari l'ont rejoint par la suite. Tous ses enfants sont nés ici. «Il n'y a plus rien pour moi au Salvador», dit-elle. Soledad, une Haïtienne arrivée au Québec à l'âge de cinq ans, n'a jamais pu choisir entre l'identité québécoise et l'identité haïtienne.

Si ce sont les parents qui sont généralement les initiateurs d'un mouvement migratoire dans une famille, les enfants sont souvent ceux qui finissent par mieux intégrer les valeurs du pays d'accueil.

«Ce genre de conflits entre les parents

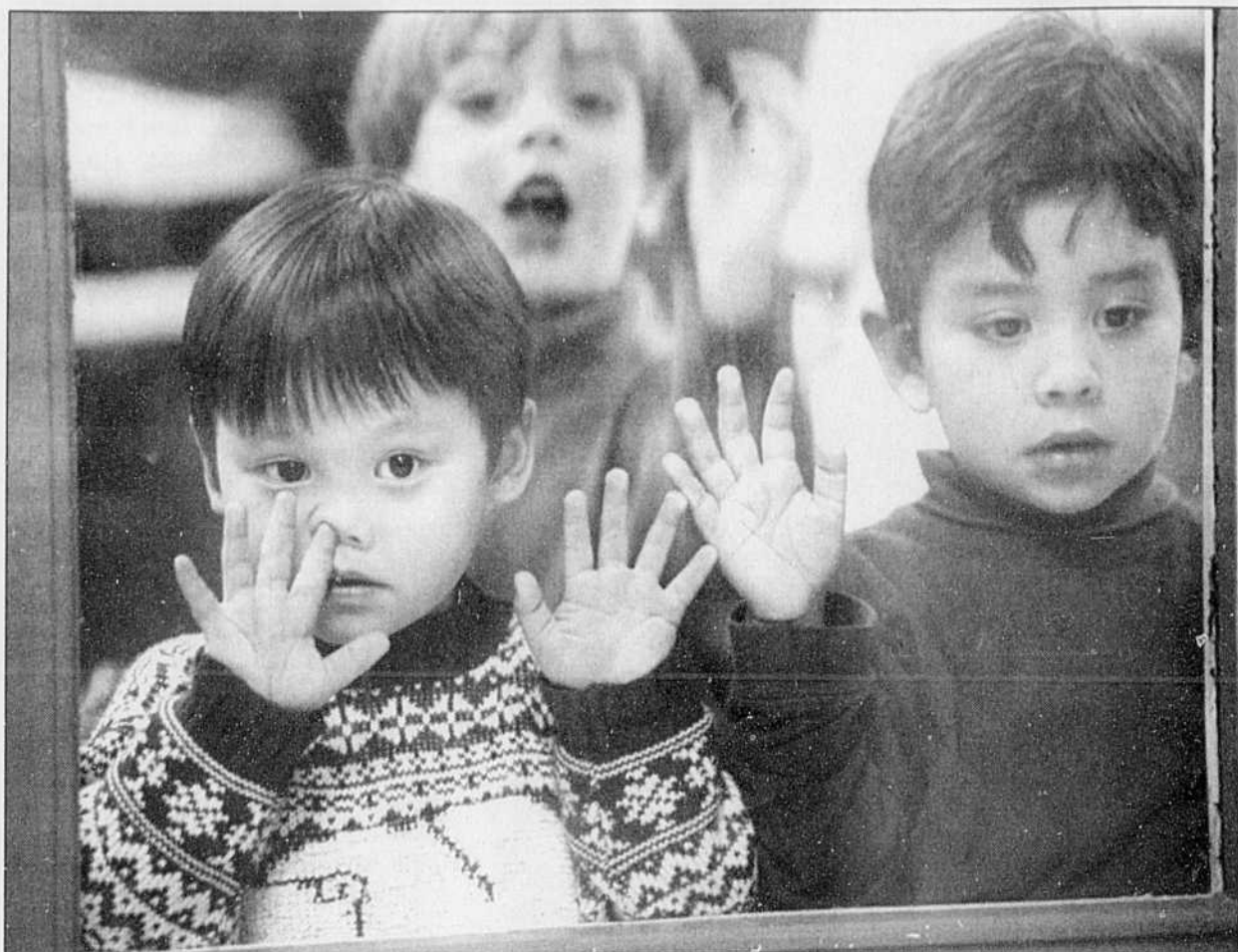
et les enfants sont une source fréquente d'appels à la police», ajoutait un agent du Service de police de la CUM qui participait à l'atelier. Et il arrive que des immigrants se méfient beaucoup de la police parce qu'elle est symbole d'oppression dans le pays d'origine.

Azzedine, qui se trouvait très ouvert sur la question de l'éducation de ses filles dans son pays d'origine, s'est trouvé taxé de conservatisme par ses filles dans une société qu'il considère être l'une des plus permissives au monde. S'il apprécie plusieurs éléments de la société québécoise, Azzedine y critique le rejet des valeurs familiales et la banalisation des rapports sexuels.

Un vidéo

«À quel moment devient-on Québécois? Est-ce qu'il y a un temps où on devient Québécois? Est-ce qu'il y a des règles pour devenir Québécois?», se demandait pour sa part une immigrante dans un vidéo intitulé *Chez nous, c'est ici*, produit par Idéacom international, présenté au Carrefour hier et traitant du phénomène des relations interethniques.

À partir du moment où on se rend compte de ses propres symboles, répond Danielle Gratton, spécialiste en relations interculturelles interviewée dans ce vidéo. À partir du moment où est capable de se reconnaître soi-même comme membre d'une ethnie, explique-elle, on se rend compte



Des enfants de la garderie Autour du monde, située dans un quartier multiethnique de Montréal.

qu'on est plus solide qu'on ne le pensait, et nos attentes par rapport aux étrangers deviennent moins grandes.

Au début, «on tournait en rond», disait Azzedine, hier, au cours d'une rencontre organisée par le Carrefour d'aide aux réfugiés. «On passait notre temps à pleurer un temps, qui, de toute façon, était révolu, même dans notre propre pays.» Et ce qui change tout

dans l'histoire d'un immigrant, ajoute-t-il, c'est le moment où il se trouve un emploi.

Dans un feuillet qui s'intitule *Au-delà des apparences*, le Conseil canadien pour les réfugiés s'attaque à certains mythes. Ainsi, on précise que «non seulement il n'existe aucun lien établi entre l'immigration et le taux de chômage, mais en plus, on assiste sou-

vent à une croissance économique lors des périodes de forte immigration [...] Plusieurs immigrants créent des emplois en fondant des compagnies et en faisant des placements [...]». Plus loin, le Conseil ajoute que «des études montrent que deux immigrants sur trois trouvent du travail moins d'un an après leur arrivée, et que 80 % sont employés avant trois ans».

Le Marché central placé sous contrôle judiciaire

LE DEVOIR

Le Marché central vient d'être placé sous contrôle judiciaire en attendant que la requête en faillite déposée à son endroit soit entendue d'ici un mois.

Ce geste fait notamment suite aux plaintes formulées par Les Sœurs du Bon-Pasteur, qui affirment avoir été escroquées pour un montant de 21 millions de dollars. On se souviendra que le 10 juillet dernier, le procureur de cette congrégation religieuse avait demandé une injonction afin d'invalider une transaction qui aurait permis le changement de propriétaire du Marché central. Dans sa forme actuelle, ce marché occupe un territoire s'étendant sur une superficie de près de cinq millions de pieds carrés, au nord du boulevard Métropolitain et le long du boulevard l'Acadie. Depuis sa transformation à l'automne 1994, les grandes surfaces Club Price, Réno-Dépôt, Linen Chest, Maxi et Bureau en gros se sont installées.

On se rappellera qu'après des consultations menées en 1993 par le Bureau de consultation de Montréal, les parties en présence avaient convenu que le redéploiement du Marché central nécessiterait un investissement de 220 millions sur 20 ans, soit un peu plus de dix millions par année.

POURQUOI J'AIDERAIS OXFAM?

POUR CHANGER LE MONDE.

OXFAM-QUÉBEC
Tél. : (514) 937-1614
1 800 OXFAM 95

La «cuvée» du maire Bourque pourrait coûter cher

Le syndicat des professionnels dénonce le projet de privatisation de l'aqueduc

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le Syndicat des professionnels de la Ville de Montréal a marqué hier son désaccord face au projet de l'administration du maire Pierre Bourque de privatiser la gestion du réseau d'aqueduc.

Le syndicat a embouteillé l'eau montréalaise sous l'étiquette «Bourqu'ogne à ligoter» et en a fait la distribution dans les médias.

Le président du syndicat, Michel Vézina, s'est toutefois défendu d'amorcer une guerre contre le maire Bourque, d'autant plus qu'aucun membre de ce syndicat ne serait touché par le projet de l'administration, explique-t-il. Il s'agit plutôt d'éclairer le débat, selon M. Vézina.

«On veut attirer l'attention des médias sur la démarche de privatisation de l'eau du maire Bourque. On veut également sensibiliser les citoyens sur la démarche globale de privatisation des services municipaux», indique-t-il.

Quoi qu'il en soit, l'étiquette de la bouteille d'eau de «fabrication syndicale» en dit long sur l'analyse faite



L'étiquette de la bouteille d'eau de «fabrication syndicale» présentée hier.

par le syndicat du projet de privatisation de l'eau montréalaise. Le maire Bourque apparaît dans un médaillon

coiffé d'une perruque fleurie, avec l'interrogation «Dernière cuvée sous Géricium 1er?»

On souligne également que ce «Bourqu'ogne à ligoter» constitue une «appellation de plus en plus incontrôlable», une «eau limpide de gestion opaque».

«L'humour est le meilleur véhicule pour un dossier aussi délicat et sérieux», affirme Michel Vézina.

Selon ce dernier, «il est faux de prétendre que le secteur privé serait plus efficace car aucune entreprise n'a les connaissances et le savoir-faire de la Ville en ce domaine». M. Vézina, tout comme d'ailleurs le Syndicat des cols blancs qui lançait récemment une campagne publicitaire contre la privatisation, s'inquiète de l'intérêt soudain de l'entreprise privée pour la chose municipale.

«Ce n'est pas aux Montréalais de faire les frais du secteur privé en mal de développement. [...] Il est scandaleux qu'une poignée d'individus veuille en tirer des profits et en accaparer le bénéfice», soutient M. Vézina.

En effet, les firmes SNC-Lavalin et Tecsub, la multinationale Power Cor-

poration, Gaz Métropolitain ainsi que les plus importantes institutions financières et firmes de courtage en valeurs mobilières logent le réseau d'aqueduc de la métropole et de l'ensemble de la province.



DICTIONNAIRE PRATIQUE DE LECTURE

106 p., 15,70 \$
Pierre Rousseau

Le Dictionnaire pratique de lecture contient une liste de 2 911 mots méconnus de la plupart des gens mais utilisés régulièrement par les gens de lettres. Il se situe donc entre les dictionnaires généraux ou de base, présentant des mots connus de tous (arbre, marcher, réfléchir, etc.) et les dictionnaires encyclopédiques.

De plus, afin d'accélérer la recherche, on n'y retrouve pas d'indications de catégories grammaticales, de niveaux de langue, d'étymologie ni de renvois, d'abréviations, de signes spéciaux, mais seulement un ou plusieurs sens pour chacun des mots extraits du contexte de la lecture.

Mentionnons aussi l'élimination des noms de choses: seuls les mots d'action et ceux qui sont plus proches d'une idée ou d'un concept ont été retenus. Ce dictionnaire contient peu de mots appartenant à un vocabulaire spécialisé, tels les termes techniques ou scientifiques.

Le Dictionnaire pratique de lecture permet donc de retrouver aisément, en tout temps et en tout lieu, la définition d'un mot peu usité. Il sera, pour toutes personnes aimant la lecture, un solide outil d'apprentissage de mots nouveaux.

GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec)
H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923

Louis George Design

VENTE

sur plusieurs de nos modèles de plancher
Économisez jusqu'à 50%
et plus du prix régulier

Meubles rembourrés, meubles d'appoint, meubles pour salle à manger et chambre à coucher, lampes, reproductions et accessoires décoratifs.

Ne manquez pas nos étiquettes jaunes sur nos modèles de plancher



OUVERT LE DIMANCHE
de 12h à 17h
842-7711 poste 294 ou 347

OGILVY
5e étage
Sainte-Catherine
et de la Montagne



GUÉRIN, ÉDITEUR

SÉANCES DE SIGNATURE

AU SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL STANDS 803-805-807

VENDREDI 15 novembre

RENÉ MARCEL SAUVÉ

Géopolitique et avenir du Québec
14h à 16h
19h à 21h

SR CÉCILE HUOT, c.n.d.

Wilfrid Pelletier, Un grand homme, Une grande oeuvre
14h à 16h

BERNARD JASMIN

De l'éducation
19h à 21h

SAMEDI 16 novembre

NICOLE THIBAUT

La grammaire, moi, je la comprends
14h à 17h

SR CÉCILE HUOT, c.n.d.

Wilfrid Pelletier, Un grand homme, Une grande oeuvre
14h à 16h

SYLVAIN RIVIÈRE

101 poètes en Québec
Les mangeux de morues
Poèmes
Sur la tête de l'eau
Les faits et dits de Cabert à Pierrot
L'errance est aussi un pays
Figures de proue
Le bon Dieu en culott' de v'lours
La s'maine des quat'jeudis
La lune dans une manche de capot
19h à 21h

RÉGINALD HAMEL

Louis-Moreau Gottschalk (1829-1869)
Dumas insolite
Dictionnaire Dumas
19h à 21h

PIERRE MÉTHÉ

Dictionnaire Dumas
19h à 21h

DIMANCHE 17 novembre

RENÉ MARCEL SAUVÉ

Géopolitique et avenir du Québec
12h à 15h

SYLVAIN RIVIÈRE

101 poètes en Québec
Les mangeux de morues
Poèmes
Sur la tête de l'eau
Les faits et dits de Cabert à Pierrot
L'errance est aussi un pays
Figures de proue
Le bon Dieu en culott' de v'lours
La s'maine des quat'jeudis
La lune dans une manche de capot
14h à 16h

ANDRÉ LEFEBVRE

De l'enseignement de l'histoire
19h à 21h

MARIE-NOËLLE LAPOINTE
ET ÉRIC LAJOIE

Fleurdelisé, Histoire du Québec en B.D.
16h à 21h

GUÉRIN, éditeur ltée, 4501, rue Drolet Montréal (Québec) H2T 2G2 Tél. : (514) 842-3481 Téléc. : (514) 842-4923

OMEGA

LE CHOIX DE ELLE MACPHERSON



Femme active d'aujourd'hui, Elle Macpherson mène une brillante carrière. Succès qui va de soi de par sa personnalité lumineuse, sa beauté naturelle et son charisme. Des qualités qu'elle retrouve dans son Omega, à chaque moment de sa vie de tous les jours. «Trust your judgement, trust Omega» - Elle Macpherson.

Roger Roy
Horloger Bijoutier
935, rue LaGauchetière Ouest, Montréal
Siège social du CN, tél. 861-4489

Les trouvailles de l'avenue



LAURIER

Elle est frileuse sous les premières neiges de novembre. Ses nombreuses boutiques magnifiquement décorées nous invitent à partir à la découverte d'un merveilleux monde de couleurs, de beauté et de trouvailles de toutes sortes. La voici dans toute sa splendeur Laurier la belle, Laurier la bien-aimée! Distinguée à ses heures, raffinée et désinvolte tout à la fois. À l'enseigne de la mode masculine, Dolce Uomo fait très belle figure!

Rendez-vous incontournable de l'homme qui recherche des vêtements de qualité, la boutique offre des tenues habillées, mais également un choix inégalé de vêtements tout aller pour les fins de semaine.

Des griffes réputées comme Tambolini, Lubian... Deux designers qui proposent des complets et vestons de haut de gamme, faits à la main, le choix de celui qui se soucie de son élégance. Coupes italiennes, légèrement ceinturées richesses des tissus, double ou quadruple boutonnage pour le summum du raffinement.

Bien connu pour ses importations, Dolce Uomo offre également des créations québécoises comme celles du couple de designers DeNommé-Vincent. Des chemises tout confort pour le week-end, des tissus et des textures pour tenir bien au chaud.

Il y a aussi la mode plus colorée d'Armand Basi pour l'homme qui aime le look avant-gardiste. Des vêtements de très haute qualité, des chemises, pantalons, chandails... des tricots fantastiques fabriqués avec le souci du détail.

Dolce Uomo vous réserve également d'agréables surprises, comme ces cuirs signés Robert Comstock. À voir, de superbes blousons classiques au col de mouton ou encore des manteaux trois quarts avec capuchon enveloppant.

Au chapitre des manteaux sport, la boutique vous

propose également la griffe Andrew Mark reconnue pour la très grande chaleur de ses tissus et qui offre un excellent rapport qualité-prix. Vous optez pour l'allure collégiale habillée, découvrez Index, une étiquette qui privilégie le polyuréthane et le vinyle.

Dolce Uomo vous offre aussi une panoplie d'accessoires: cravates, foulards, écharpes importées d'Italie. Vraiment, tout y est!

Dolce Uomo, la mode masculine qui se distingue!

S'il est un endroit sur la rue Laurier où l'on dirait que le temps s'arrête, c'est bien chez *Blitz*, un salon de beauté où l'art de la coiffure se marie à merveille, à celui de l'esthétique et cela au plus grand bonheur de tous!

Ayant pignon sur rue Laurier depuis dix ans déjà, Blitz fait l'unanimité chez sa fidèle clientèle. Le service personnalisé de ses spécialistes en soins capillaires et l'approche accessible développée par une équipe dynamique et compétente, voilà une partie du secret de la popularité de Blitz.

Que ce soit pour une coloration, une permanente, des mèches ou encore, un traitement capillaire, chez Blitz, les professionnels sont toujours à l'avant-garde des dernières tendances et suivent de très près la mode internationale. À ce chapitre, la maison publie trois fois par année des créations originales. Soulignons que les oeuvres de la maison ont été choisies cette année, pour paraître dans les revues *Passion* et *Nobu*, qui sont distribuées un peu partout à travers le monde.

Bien au parfum des toutes dernières vagues, José Barbosa, propriétaire et technicien en coloration, vous dira qu'il y a présentement deux tendances en coiffure. La première, l'allure extravagante, le look décoiffé, les boucles et les couleurs audacieuses. Et la deuxième, la vague sophistiquée qui évoque Chanel et Yves St-Laurent avec la chevelure mi-

longue, les chignons, les dégradés et les blonds cendrés.

Vous êtes indécise, chez Blitz les coiffeurs sont également visagistes et peuvent vous proposer une coupe qui restecte tout à fait vos goûts et votre personnalité, de quoi vous faire toute une tête!

La deuxième clé du succès de Blitz c'est son salon d'esthétique. Un merveilleux oasis de soins, pour le visage et le corps. Tous les traitements sont orientés vers les résultats concrets et les produits utilisés comme la ligne de soin Karin Herzog, sont uniquement des formules brevetées en laboratoire et reconnues pour leur efficacité.

L'esthéticienne Suzie Rousseau et son équipe s'attardent principalement aux problèmes du processus de vieillissement en offrant des soins d'entretien de base, mais également, des cures pour les peaux qui présentent des problèmes plus spécifiques. L'utilisation de produits naturels et de complexes d'huiles essentielles est également au programme des traitements pour le corps comme, le drainage lymphatique, l'amincissement, les soins pour la cellulite et le soin de raffermissement du buste.

Chez Blitz esthétique, vous êtes entre bonnes mains, laissez-vous gâter! Après tout, vous le méritez bien.

Blitz coiffure et Blitz esthétique, la combinaison parfaite pour des résultats de toute beauté!

Campagne écossaise, nature sauvage... chez *Cornemuse* une visite suffit pour nous entraîner dans un tour du monde rempli de surprises. Dès qu'on y met les pieds l'aventure commence! Ici, l'ambiance est inspirée de toutes ces bonnes choses qui ajoutent aux doux plaisirs de la vie.

L'endroit rappelle agréablement les bazars anglais. Sur place, des vêtements pour les hommes et les

femmes qui aiment la qualité et misent également sur le confort. Les cotons cirés anglais de fabrication québécoise et les vestes en laine bouillie se marient harmonieusement aux collections venues d'Autriche, d'Allemagne, d'Angleterre et de France. Une mode résolument accessible qui plaît à l'homme et la femme d'action, qui recherchent un look branché, teinté d'une élégante sobriété.

Cornemuse c'est aussi tout un univers d'accessoires et d'objets choisis. À l'approche du temps des fêtes, la boutique vous propose mille et une idées-cadeaux pour combler tous ceux que vous aimez. Irrésistibles canards sculptés dans le bois, pots-pourris enivrants, chandelles, fleurs séchées, vous y trouverez de tout pour compléter votre liste de cadeaux.

Vous cherchez un cadeau spécial pour un être spécial, Cornemuse vous offre "Les bas de Julie", de superbes chaussettes de laine tricotées à la main et présentées dans une mignonne boîte de bois... Une exclusivité qui arrive tout droit du pittoresque village de St-Irénée dans la région de Charlevoix. D'autres suggestions? Des troussees de voyages ultra pratiques, des tables de billard miniatures ou encore l'incontournable ensemble de rasage, pour l'homme le plus exigeant.

Alors, vous vous demandez encore où aller pour vos emplettes des fêtes?

Cornemuse est assurément l'endroit idéal pour dénicher les vêtements et les accessoires qui plairont à coup sûr!

En plus de la qualité irréprochable des collections et de l'originalité des nombreux accessoires, Cornemuse c'est aussi une question d'atmosphère. Éclairage subtil, musique aussi belle que variée et bien sûr, un service qui fait chaud au cœur!

Cornemuse, pour le plaisir de faire plaisir et le bonheur de se gâter un peu!

ARTO
JOAILLERIE • VERRE D'ART

1083, Laurier Ouest, Outremont tél.: 272-2947

MA DIVINE CLÉMENTINE
maman

La collection complète

Chez

Enfants Des Longchamps

(La boutique de vêtements maternité est au 2^e étage)

1007, rue Laurier Ouest Tél.: 274-2442

Anjou-Québec

Boucher ~ Charcutier ~ Pâtissier ~ Traiteur

«Un traiteur sachant traiter traite avec passion»

- Plats cuisinés
- Pâtisseries maisons
- Charcuterie
- Boucherie

Anjou Québec, un petit plaisir à la hauteur des grandes attentes.

Notre qualité fait notre renommée

1025 Laurier Ouest Tél: 272-4065-4086

B.L.I.T.Z
COIFFURE

Un concept de beauté complet, unisex.

Un centre de service personnalisé styliste et visagiste

98, av. Laurier Ouest
Montréal
Tél.: (514) 271-5083

647, rue Victoria
St-Lambert
Tél.: (514) 466-5361

Corolle

Jeux & Jouets

BOUTIQUE
GABRIEL FILION INC.

1127, av. Laurier Ouest
H2V 2L3
Tél.: (514) 274-0697

Pour un cadeau ou pour vous gâter

Chaque paire emballée individuellement dans un coffret de bois.

- 100 % laine pure Shetland
- Fini main
- Renforcé à la pointe, cheville et talon
- Lavable à la machine
- 2 tailles, 12 coloris
- Taille demi-mollet

1061
rue Laurier ouest, Outremont
270-7701

Henriette

1031 Laurier Ouest, Outremont
Téléphone : 277-3426

dolce uomo

VENTE
promotionnelle
sur nos
complets et vestons
importés d'Italie

5107, av. du Parc
277-7558

383, St-Jacques O.
Centre de Commerce Mondial
281-7999

dolce donna

vous présente
sa nouvelle
collection

- GIGUE
- CP COMPANY Automne-Hiver
- TOMBOLINI DONNA 96-97
- ROUGE À LÈVRES
- ARMAND BASI
- TOMBOLINI 277, av. Laurier O. • 270-6154

413, St-Jacques O.
• 844-9125
Centre de Commerce Mondial

• LES ACTUALITÉS •

L'usine d'éthanol-carburant: un projet non rentable

Le verdict de cinq rapports ministériels est impitoyable

Les producteurs céréaliers québécois réclament toujours la construction d'une usine d'éthanol-carburant pour relancer la culture du maïs, qui a perdu du terrain en raison de l'évolution des marchés et de la diminution des productions animales à forte consommation. Québec a donc demandé en 1995 à cinq de ses ministères d'évaluer ce projet, classé dans la catégorie C (faisabilité non confirmée) au récent Sommet sur l'économie et l'emploi.

LOUIS-GILLES
FRANCEUR
LE DEVOIR

Le projet d'usine d'éthanol-carburant dans la région de Lanaudière, parrainé par le ministre des Ressources naturelles Guy Chevrette lors du dernier Sommet sur l'économie et l'emploi, avait été jugé non rentable, un an plus tôt, aux plans environnemental, économique, fiscal et commercial par quatre des cinq ministères québécois invités à l'évaluer.

Ce verdict impitoyable apparaît dans la synthèse des cinq rapports ministériels, sur laquelle *Le Devoir* a mis la main. Ce document a été réalisé par la Direction générale des industries chimiques et des matériaux du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (MICST) en juillet 1995.

Cette synthèse identifie plusieurs impacts néfastes de l'utilisation de l'essence contenant de l'éthanol, comme en vend la Co-op décriée sous l'étiquette «essence verte».

Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) déclare dans la synthèse de ses positions que «l'argument «essence verte» appliqué au maïs-éthanol constitue de la fausse représentation auprès de la population».

Pour sa part, le ministère des Ressources naturelles (MRN), dirigé par le parrain du projet, y précise qu'une

essence contenant 10 % d'éthanol — ce qui est le cas actuellement — a donc un contenu énergétique inférieur de 3,4 % à 5 % par rapport à une essence conventionnelle. Un utilisateur de ce type d'essence perd donc 1 ¢ du litre par tranche de 5 % d'éthanol, précise le rapport, ce qui engendre un coût caché pouvant atteindre 2 ¢ le litre.

Une culture polluante

Pour le MEF, l'utilisation de cette fausse «essence verte» apportera des «gains potentiels marginaux [...] et même négatifs» sur la qualité de l'air, contrairement aux prétentions des promoteurs. Comme il faut entre un demi et un litre de produits pétroliers pour produire de l'éthanol, note le MRN, cela multiplie jusqu'à deux fois le coût énergétique comparativement à l'utilisation d'une essence traditionnelle.

Le MEF souligne que la culture du maïs étant la plus polluante avec son cortège d'engrais et de pesticides, les agriculteurs devraient s'engager, comme préalable à toute aide gouvernementale, à réduire de 50 % leur consommation de ces produits, à porter à dix mètres la largeur des bandes riveraines des cultures, à ne point augmenter les surfaces réservées à la culture du maïs, à remplacer progressivement cette céréale par des déchets bioalimentaires.

Le ministère des Finances, le MICST et le MRN estiment de leur côté que le projet risque de déplacer des emplois du secteur pétrolier vers la nouvelle usine plutôt que d'en créer de nouveaux, tout en fragilisant la pétrochimie métropolitaine.

Les Finances sont d'avis que le Trésor public perdrait 30 millions par an dans ce projet qui ne serait pas rentable à moins que Québec détache totalement, incluant la TVQ, la portion de l'essence constituée d'éthanol, ce que l'Ontario a fait pour aider ses producteurs de maïs. Les finances estiment que les «retombées économiques du projet sont incertaines» et que toute décision doit se prendre «en considérant l'état général des finances publiques», qui suscite actuellement mises à pied, réductions des salaires, compressions dans les services sociaux et de santé, etc.

Le MICST ajoute qu'un autre projet en apparence plus rentable, celui d'American Bio Clean, devrait être fusionné avec celui des producteurs céréaliers.

Cet autre projet vise à utiliser l'éthanol non pas comme substitut de l'essence mais pour produire des additifs oxygénés dans les essences de la prochaine génération.

Seul le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA) voit de nets avantages dans le projet des céréaliers, soit une augmentation de 5 \$ la tonne de maïs (qui toucherait aussi les autres utilisateurs agricoles...), le remplacement par la drèche (sous-produit de la fermentation du maïs) du tourteau de soya (économie de 22 millions), une augmentation des superficies en culture et une réduction des coûts de la stabilisation des revenus agricoles.

Originaires de Somalie et d'Afghanistan

Ottawa accorde le statut d'immigrant reçu à 7500 réfugiés

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le Canada accordera le statut d'immigrant reçu à plus de 7500 réfugiés, même s'ils n'ont pas tous les documents nécessaires à leur identification, a-t-on appris hier. Cependant les groupes d'aide aux réfugiés ont immédiatement fustigé les nouveaux règlements fédéraux annoncés hier.

Bien que ces modifications aideront les réfugiés originaires de Somalie et d'Afghanistan à obtenir le statut d'immigrant reçu, elles les obligent tout de même à attendre cinq ans une fois arrivés au Canada.

«Tout délai de plus de deux ans est inacceptable pour la communauté somalienne ou pour les autres réfugiés dans des situations semblables», a soutenu M. Mohamed Tabit, du Comité somalien pour une politique d'immigration juste.

«Les gens doivent parrainer leurs familles qui sont dans des camps de réfugiés où des gens continuent de mourir».

La ministre de l'Immigration Lucienne Robillard a expliqué hier que le délai de cinq ans permettra au gouvernement de faire enquête sur ces immigrants potentiels et d'écarter les criminels. Cela donnera aussi l'occasion aux réfugiés «de démontrer leur respect des lois canadiennes».

«Je réalise que plusieurs réfugiés somaliens et afghans ont eu l'impression d'être dans les limbes ces dernières années. Nous croyons qu'il s'agit d'une façon juste et équitable de régler une situation parfois très difficile pour certaines personnes.»

Le ministère de l'Immigration estime que 7500 réfugiés originaires de Somalie et d'Afghanistan n'ont pu demander le statut de résident permanent au Canada parce qu'ils éprouvent de la difficulté à obtenir de leur pays d'origine les documents nécessaires.

A cause de leur statut de réfugié, ils n'ont pas accès à des programmes comme les subventions pour la garde d'enfants et les prêts étudiants. Et ils ne peuvent parrainer des membres de la famille qui souhaiteraient immigrer au Canada.

Environ 1800 réfugiés vivant au Canada seraient admissibles à la résidence permanente au cours de la première année, a précisé Mme Robillard. Près de la moitié de ceux qui n'ont pas les documents requis seraient admissibles au cours des deux premières années.

Cette exemption pourrait être étendue à des réfugiés d'autres pays se trouvant dans l'incapacité de se procurer les papiers d'identité nécessaires, a ajouté la ministre.

Rapport du Conseil canadien de développement social

Un enfant sur cinq vit dans la pauvreté

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Même si la situation des enfants est généralement bonne au Canada, les gouvernements ne doivent pas succomber à la tentation de procéder à des compressions qui pourraient hypothéquer l'avenir des prochaines générations, prévient le Conseil canadien de développement social.

L'organisme non gouvernemental dévoilait hier matin un rapport étoffé sur la situation des enfants au Canada. Ce document, rassemblant une foule de données existantes, servira à un exercice qui devrait se répéter année après année.

Il s'agira de comparer l'évolution de la situation des enfants en utilisant chaque fois la même base de données.

Pour l'instant, le bilan est plus positif que négatif. «La grande majorité des enfants et des jeunes au Canada vont bien», a expliqué Denise Avar, directrice générale de l'Institut canadien de la santé infantile, un organisme membre du Conseil.

Leur santé est bonne, l'éducation qu'on leur offre est de qualité et les milieux familiaux sont relativement stables.

Mme Avar déplore toutefois que la portion des enfants vivant dans des familles sous le seuil de la pauvreté reste élevée. En effet, selon les données les plus récentes, 1,4 million d'enfants, soit un enfant sur cinq, vivent actuellement dans la pauvreté. Depuis la fin des années 1980, la situation s'est dégradée. Ainsi, en 1989,

la proportion d'enfants pauvres atteignait 15 %, soit 934 000.

Mme Avar craint pour l'avenir. «La conjoncture économique actuelle affecte gravement des familles», dit-elle. Cette situation ne peut qu'à long terme se répercuter sur les enfants, estime-t-elle.

Autre raison d'inquiétude: l'éducation. «Des signes laissent entrevoir, pour les enfants de trois et quatre ans et bon nombre d'enfants de cinq ans, un accès dans le déclin à l'éducation en raison de compressions dans le financement aux maternelles et prématernelles par les gouvernements provinciaux», note Mme Avar.

Elle incite les gouvernements à réfléchir avant d'agir, que ce soit par rapport à l'éducation ou d'autres mesures qui peuvent affecter le bien-être des enfants.

Signes encourageants

- en 1994, 71 % des mères ont eu des grossesses sans problèmes et près de 100 % ont reçu des soins prénatals;
- le taux de mortalité infantile, qui est actuellement de 6,2 pour 1000 naissances en vie, a diminué de 75 % au cours des 30 dernières années;
- un fort pourcentage d'enfants, soit 92 %, vivent dans des familles stables et bénéficient de soutien social;
- les dépenses gouvernementales pour tous les niveaux d'éducation ont doublé au cours des dix dernières années, pour atteindre 56,5 milliards en 1994;
- le taux de décès causé par les blessures chez les moins de 19 ans a reculé de 37 à 20 par 100 000 jeunes de 1981 à 1991.

NOTRE COLLECTION
AUTOMNE-HIVER 1996
EST ARRIVÉE!

Club 402-HOMME

À votre service depuis 15 ans



COSTUMES
importés d'Italie
au prix de gros

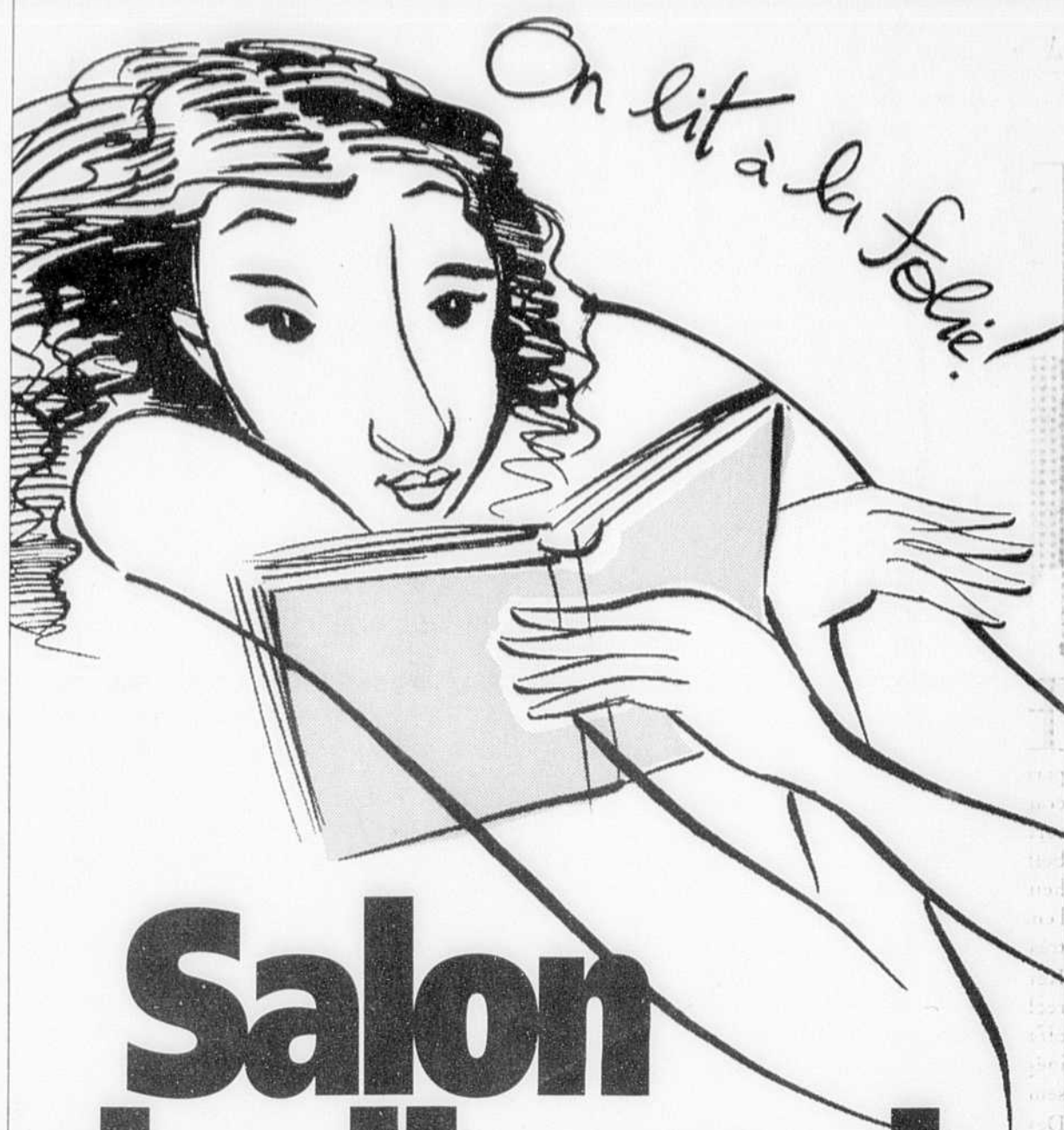
100% laine

Coupe exclusive
De 299 \$ à 450 \$
le costume

Du lundi au vendredi
De 9 h 30 à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement

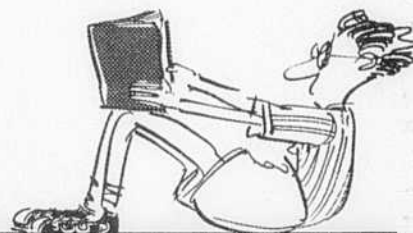
1118, rue Ste-Catherine O.,
Suite 200, Montréal
(514) 861-3636



Salon du livre de Montréal

14 AU 19 NOVEMBRE 1996 • PLACE BONAVENTURE

Ouverture du Salon



Le jeudi 14 novembre

18 h Cérémonie d'inauguration

19 h Spectacle de Pascal Normand Pour les enfants

19 h 30 Inauguration de l'exposition *Le cirque* de Jean-Paul Riopelle et Gilles Vigneault

À surveiller

EXPOSITIONS

Œuvres de Serge Chapleau
et de Jean-Claude Mézières

Les 100 ans de la BD

Le cirque de Riopelle et de Vigneault

TOUS LES JOURS

Confidences d'écrivain

• Gilles Archambault s'entretient
en tête-à-tête avec plus
de 12 auteurs

Quiz Vision à l'Opto-Café
du Bouquineur

LE 15 NOVEMBRE

Je veille au Salon

• La magie des mots avec des écrivains
et des poètes, accompagnés par
le groupe Raoul

LES 15, 16 ET 17 NOVEMBRE

Comme un grand livre ouvert

• Série de cinq tables rondes
animées par Denise Bombardier

LES 18 ET 19 NOVEMBRE

Le monde imaginaire de Jôve

• Spectacle pour les 6 à 9 ans
présenté par l'Ordre et l'association
des optométristes du Québec

Matinées scolaires
(jusqu'à 15 h)

Programme complet au Salon du livre de Montréal

Heures d'ouverture

Jeudi 17 h à 22 h
Vendredi 9 h à 22 h
Samedi et dimanche 10 h à 22 h
Lundi 9 h à 22 h
Mardi 9 h à 18 h

Adultes : 6 \$
Étudiants et aînés : 3 \$

<http://www.alexandrie.com/SLM/>



La Presse

Patrimoine
canadien

Hydro
Québec

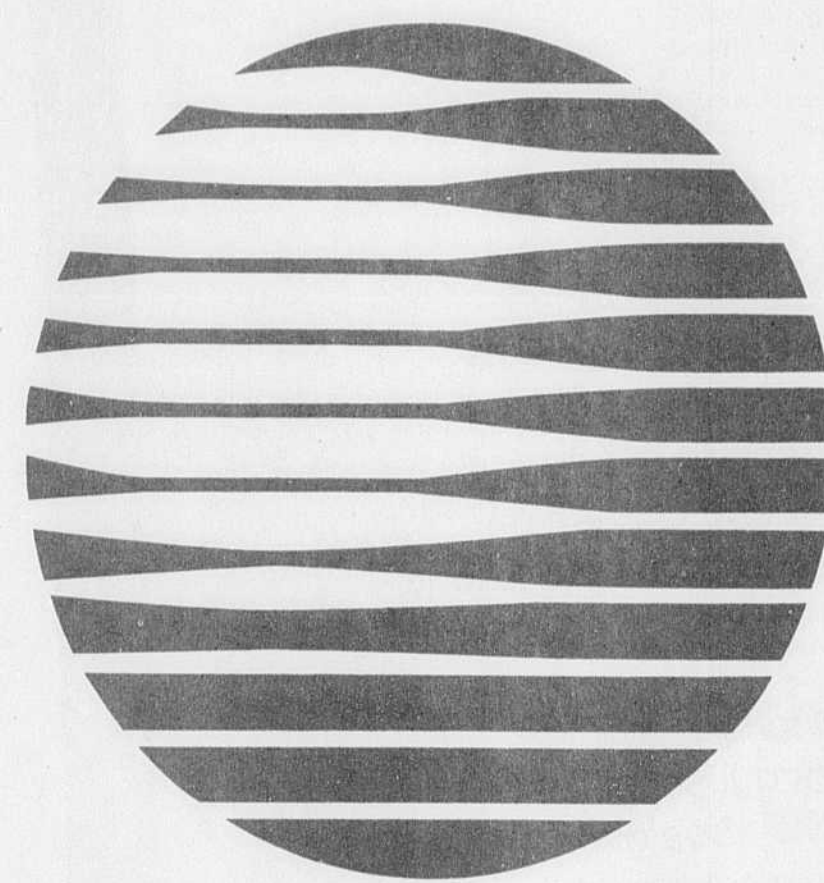


loto-québec

L'Ordre et l'association
des optométristes du Québec

AIR CANADA

CANTEL MD



AT&T MC

**Sans fil.
Maintenant sans limite.**

**Au Canada, le service, l'innovation et le rayonnement mondial en matière
de télécommunications sans fil portent désormais un nouveau nom.**

Lettre ouverte aux clients Cantel.



Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer personnellement que Cantel, leader des communications sans fil au Canada, a uni ses forces à celles d'AT&T, la société de télécommunications la plus respectée au monde, pour vous offrir les services de Cantel AT&T. Il s'agit pour nous d'une chance de plus de vous offrir l'excellence en matière de services de communications sans fil.

Cantel vous a toujours proposé des produits et des services à la fois novateurs et abordables : des produits et des services qui simplifient votre vie tout en l'améliorant. Désormais, nous pouvons vous offrir davantage. Grâce à l'alliance Cantel AT&T, vous pourrez profiter du rayonnement international, de l'expertise en matière de service à la clientèle et de la technologie de pointe d'AT&T.

Nous savons que plusieurs options s'offrent à vous quant au choix d'une entreprise de communications sans fil. Toutefois, nous sommes convaincus que Cantel AT&T constitue le seul vrai choix possible. Nous vous offrons l'assurance qu'à titre de client de Cantel AT&T, les modalités de vos ententes de service demeureront les mêmes.

Si vous ne faites pas encore partie de notre grande famille, nous vous encourageons à y penser sans tarder! Car, en optant pour Cantel AT&T, vous choisissez une entreprise très spéciale. Une entreprise qui offre l'excellence en matière de service à la clientèle, de technologie, d'innovation et d'économie afin de vous donner toute la souplesse, toute la liberté voulue de rester en contact avec qui vous voulez, quand vous voulez.

Bienvenue dans le monde du « sans fil » sans limite. Bienvenue dans le monde de Cantel AT&T.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Stan Kabala".

Stanley J. Kabala
Chef de la direction
Rogers Cantel Inc.



LE DEVOIR

POLITIQUE

Sociétés d'économie mixte

Trudel exclut l'eau, la police et les incendies

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — À moins d'une permission expresse du conseil des ministres, les sociétés d'économie mixte ne pourront pas gérer l'eau potable. Ces SEM ne pourront pas non plus gérer des services policiers ou des services de lutte aux incendies.

Telles sont les modifications majeures que le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel a apportées dans le projet de loi qu'il a déposé hier à l'Assemblée nationale. «L'eau constitue une ressource rare et stratégique et il faut agir avec prudence dans ce secteur», a dit le ministre Trudel à sa sortie de l'Assemblée nationale.

Les plans initiaux du gouvernement indiquaient que les sociétés d'économie mixte pourraient gérer à peu près n'importe quel service public, mais les réactions entendues en mars dernier lors de consultations publiques ont incité le gouvernement à retirer certains types de services de la compétence des SEM.

Ces sociétés permettront à des entrepreneurs privés de se joindre à une municipalité pour dispenser des services publics, souvent moyennant paiement par les utilisateurs.

Le partenaire municipal devra toutefois demeurer l'actionnaire principal de la SEM, précise le projet de loi.

La création de ces organismes sera soumise à des balises très strictes, notamment:

- les SEM seront soumises à l'application de la loi d'accès à l'information. Tout citoyen ou groupe désirant obtenir les documents de la société pourra le faire. On a prévu une exception toutefois pour les documents contenant des informations techniques ou financières dont la diffusion pourrait nuire à la réalisation du projet;
- les nouvelles sociétés d'économie mixte devront respecter le Code du travail, notamment son article 45 qui prévoit le maintien du syndicat existant déjà au sein de l'organisme municipal qui dispense le service public.

Par ailleurs, le ministre Trudel a expliqué que c'est à la lumière des expériences connues en France et en Angleterre qu'on a décidé d'exclure l'eau potable et les services d'eau usées comme pouvant tomber sous la coupe des SEM, à moins de jouir d'une permission explicite du gouvernement.

Quant aux pompiers et aux policiers, ils demeureront obligatoirement sous la compétence des municipalités.

Dans tous les cas, il apparaissait évident au gouvernement que ces services sont jugés essentiels et que la protection du public ne doit pas faire l'objet de compromis.

Pour le reste, «il n'est pas question de favoriser une privatisation massive des services ou des équipements municipaux mais d'accroître les moyens par lesquels les élus municipaux peuvent remplir leurs obligations en matière de services publics», a conclu le ministre des Affaires municipales.

Le Bloc réintègre Jean-Marc Jacob

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Sainte-Foy — Le député de Charlesbourg à la Chambre des communes, Jean-Marc Jacob, a été réintégré comme membre au sein du groupe parlementaire du Bloc québécois hier. Il sera de nouveau candidat à la prochaine élection.

La nouvelle a été annoncée par le chef du parti, Michel Gauthier, à l'issue d'une réunion régionale conjointe des députés du Bloc et du Parti québécois.

M. Jacob a été suspendu temporairement au lendemain de l'élection municipale du 3 novembre. Défait à la mairie de Charlesbourg, le député Jacob avait alors déclaré que plus il connaissait les gens, plus il appréciait sa profession de vétérinaire.

«M. Jacob a fourni toutes les explications suffisantes. Il veut continuer sa carrière politique», a dit M. Gauthier à l'issue de la réunion.

Le député Jacob a pour sa part raconté qu'il avait été indisposé par des «fausses rumeurs» lancées par des adversaires dans les jours précédant l'élection concernant une agression sexuelle sur ses enfants. Ces rumeurs sont parvenues à ses oreilles la veille de l'élection par l'intermédiaire de sa propre fille qui les tenait d'une amie.

Ces rumeurs ont blessé sa famille et ont «fait déborder le vase», a raconté M. Jacob.

«Si des gens sont aussi méchants que ça, il faut avoir une réaction. La réaction, je l'ai eue le soir de l'élection», a-t-il dit.

Il a dit regretter les propos qu'il a tenus vis-à-vis les électeurs, mais il ne regrette rien face à ceux qui ont «répandu ces fausses rumeurs».

M. Jacob a été élu député de Charlesbourg pour la première fois en 1993, recueillant une majorité de plus de 23 000 voix. Il a toutefois été écarté comme candidat à la mairie de Charlesbourg le 3 novembre dernier.

Par ailleurs, M. Gauthier a qualifié de «réunion de routine» la rencontre entre les députés du Bloc et ceux du Parti québécois.

La réunion visait à instaurer une «coordination générale» entre les deux formations politiques alors que des élections fédérales approchent à grands pas.

«Nous devons coordonner nos activités», a dit M. Gauthier. Les députés péquistes présents ont «accueilli correctement ses paroles». Un seul député du Bloc de la région de Québec ne sera pas de nouveau sur les rangs à la prochaine élection. Il s'agit de Philippe Paré, député de Louis-Hébert. M. Paré a fait savoir hier que deux candidats, dont une femme, sont déjà sur les rangs pour lui succéder. La date de l'assemblée d'investiture n'a pas encore été fixée.

Contestation de la loi 20

Rien ne va plus à l'Aide juridique

■ Mandat de grève à Montréal et Québec
■ 70 % des demandes d'aide seraient rejetées

Adoptée en juin dernier, la loi 20 sur l'Aide juridique devait élargir son admissibilité à 650 000 Québécois. Mais depuis son entrée en vigueur, le 26 septembre, les avocats privés se désengagent massivement de la réforme et menacent de faire la grève. Il faut dire que 70 % des demandes auraient été rejetées depuis un mois et demi.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les avocats de pratique privée de Montréal se désengagent massivement de la réforme de l'Aide juridique et déclencheront la grève au moment jugé opportun. Les avocats de défense de Québec ont également donné ce mandat à leur association et, partout en province, les refus opposés aux demandes d'aide sont en hausse.

La réforme de l'Aide juridique devait rendre la justice accessible à 650 000 personnes de plus, mais depuis le 26 septembre, environ 70 % des cas de demande d'aide ont été rejetés. À Québec et Laval, ce n'est qu'après un mois et demi qu'on a pu voir un premier mandat d'aide juridique émis en matière criminelle. Au ministère de la Justice, on prétend qu'il s'agit là d'un retard normal en raison d'ajustements requis par la réforme. Les informations requises des demandeurs d'aide juridique sont plus nombreuses, ce qui retarde l'acheminement des demandes. Mais on se refuse à faire des liens entre les objectifs

poursuivis par la réforme et les cas refusés depuis septembre.

Le président du Comité de pratique privée du Barreau, Raymond Lavoie, a indiqué hier qu'onze des 15 sections du Barreau se sont désengagées de la réforme. «Tant au niveau des compressions draconiennes des honoraires que des nouveaux critères d'admissibilité, la réforme est une faillite totale», a-t-il déclaré en demandant au ministre Bégin d'accepter de négocier de bonne foi, sinon le processus de grève sera enclenché. Paul Faribault, le président de la Fédération des avocats d'aide juridique du Québec, qui regroupe sept syndicats d'avocats permanents d'aide juridique, précise que c'est en droit criminel que la réduction de services s'avère la plus dramatique.

«C'est l'hécatombe à ce niveau et ça dépasse les effets escomptés par le ministère de la Justice. Les échos que j'ai un peu partout en parlant avec des avocats montrent que le taux de refus approche les 80 % en droit criminel. Soit parce que les gens ne répondent pas aux critères d'admissibilité

économique, soit parce que le service n'est plus couvert. En matière civile, le taux est sûrement plus bas.»

Même son de cloche à l'Association des avocats de défense de Québec, où Michel Roberge précise que ce regroupement possède également le mandat de faire la grève. Selon lui, on ne peut même plus parler de réforme avec la loi 20.

«Il est temps de le dire haut et clair: c'est un changement radical de la perception de la justice au Québec. Ce n'est pas une petite affaire. On n'aurait pas dû laisser les gens penser que le système était bonifié. Vous êtes peut-être économiquement admissible en vertu des nouveaux critères, mais on vous enlève la couverture en matière pénale et criminelle, alors vous n'êtes pas plus avancé.»

En matière civile, la situation est plus difficile à évaluer puisque les secteurs du droit de la famille et de la jeunesse demeurent couverts. Ce qui n'a pas empêché l'Association des avocats et avocates en droit de la jeunesse de procéder immédiatement à la grève. Depuis le 26 septembre, l'impact de la nouvelle loi se fait sentir parce qu'elle resserme les critères d'admissibilité économique et les demandes d'information secondées par des preuves écrites. Ironiquement, toutefois, les demandeurs qui se font refuser l'aide juridique en raison de revenus annuels supérieurs à la norme peuvent y avoir re-

cours une fois qu'ils ont réussi à décrocher de l'aide sociale.

À partir du 1^{er} janvier, la loi prévoit la mise en vigueur d'un volet contributif qui devrait élargir le bassin de personnes admissibles, mais les avocats remettent aussi cet aspect en question. Une personne qui dépasse les normes d'admissibilité pourra recevoir de l'aide juridique moyennant une contribution financière.

«En principe, c'est une amélioration, reconnaît Paul Faribault, sauf que ce volet n'est pas entré en vigueur en même temps que le reste de la loi, ce qui fait que le ministère empêche actuellement des économies et ne livre pas la marchandise supplémentaire promise. Le niveau de contribution est tout de même considérable: 800 \$ pour une famille de quatre qui gagne 25 000 \$ ou une personne seule qui touche 12 500 \$ par année. Ce n'est pas évident que cela va rendre la loi plus accessible.»

Le critique libéral en matière de justice, Thomas Mulcair, avait chiffré les économies faites par le gouvernement avec sa réforme à 18 millions la semaine dernière lors d'une interpellation qu'il a faite à l'endroit du ministre de la Justice, Paul Bégin. Le député de Chomedey avait souligné que des personnes démunies étaient incitées à plaider coupable parce qu'elles ne sont pas représentées par un avocat et que des victimes d'agression sexuelle étaient parfois interrogées par leur agresseur.

Bégin demande une enquête sur un juge de la Cour du Québec

Le magistrat est un ancien sympathisant du FLQ

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre de la Justice, Paul Bégin, demande une enquête du Barreau et du Conseil de la magistrature sur la conduite d'un juge de la Cour du Québec œuvrant à Longueuil, Richard Therrien. Membre de la cour depuis le 18 septembre dernier, M. Therrien aurait omis de révéler aux membres du comité de sélection des renseignements sur son passé d'ancien sympathisant du FLQ.

Lors de la période des questions à l'Assemblée nationale hier, le député libéral de Chomedey, Thomas Mulcair, a indiqué que Richard Therrien avait été condamné à un an de prison en 1971 pour complicité après le fait. Un article du *Devoir* de l'époque précise que M. Therrien et sa sœur, Colette, avaient fourni de l'aide aux frères Rose, à Francis Simard et Bernard Lortie en 1970. Le juge Antonio Lamer les avait condamnées à un an de prison même s'ils étaient passibles de réclusion perpétuelle. Richard Therrien a purgé quatre mois de sa peine et a par la suite obtenu son pardon du gouvernement canadien. En 1976, il devenait avocat et, il y a près de deux mois, juge à la Cour du Québec à Longueuil.

Le ministre de la Justice n'aurait été mis au courant de cette situation que le 1^{er} novembre dernier. Toute cette affaire a fait dire à M. Bégin hier que le processus de nomination des juges comportait encore des lacunes qui devaient être corrigées.

«Les vérifications ont été faites le 13 septembre 1996 par le coordonnateur à la sélection des juges et les rapports qui sont venus du Barreau étaient à l'effet qu'il avait un dossier vierge, et, à la Sûreté du Québec, qu'il avait un dossier vierge. C'est dans cet état de connaissance que la recommandation [de sa nomination] a été faite.»

Selon le ministère de la Justice, la Cour du Québec a informé le ministre Bégin, la semaine dernière, qu'après une rencontre avec le juge Therrien, il s'avérait que les informations du comité de sélection étaient effectivement incomplètes.

Lundi, le Barreau et la Sûreté du Québec auraient confirmé au coordonnateur à la sélection des juges que les renseignements qu'ils ont fournis le 13 septembre 1996 étaient aussi incomplets.

Dans un communiqué émis en fin de journée hier, la SQ indiquait toutefois que son travail avait été effectué conformément aux lois en vigueur.

Les ambitions bloquistes de «barons locaux»

Il ne s'agit pas de donner une leçon à Bouchard, selon le d.g. du PQ

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Il y a bien quelques organisations péquistes qui rêvent de prendre le contrôle de leurs cousines bloquistes, mais personne ne parle de donner une leçon à Lucien Bouchard, soutient le directeur général du PQ, Yves «Bob» Dufour.

«Il y a des associations du Parti québécois qui veulent, localement, garder le contrôle, mais il s'agit de cas isolés. Il n'y a pas de mouvement au sein du parti», a-t-il dit au *Devoir* hier. «Dire que certaines personnes font cela pour s'en prendre à M. Bouchard n'a rien à voir avec la réalité.»

Au Bloc, on confirme en privé l'existence de luttes fratricides isolées mais on rejette la thèse avancée par la députée bloquiste Suzanne Tremblay.

Mme Tremblay, qui fait face — sans trop de danger — à ce genre de contestation dans sa circonscription de Rimouski-Témiscouata, confiait hier au *Devoir* qu'elle soupçonnait certains péquistes mécontents de vouloir se servir du Bloc pour nuire à leur chef Lucien Bouchard.

Au Bloc comme au PQ, on souligne que les deux partis travaillent main dans la main au niveau national. Mais malgré la bonne volonté, la direction des deux partis ne peut empêcher quelques «barons locaux» de tenter de s'imposer, convient-on.

On s'attend donc à ce que quelques assemblées d'in-

vestiture donnent lieu à de bonnes bagarres, comme ce fut le cas en 1993.

Mme Tremblay n'est pas la seule visée. On sait qu'un étudiant souhaite briguer l'investiture bloquiste dans la circonscription de Matapédia-Matane, représentée par le député René Canuel. Deux membres du comité d'action politique des femmes du PQ songeraient à se lancer dans la mêlée.

Certains péquistes songent aussi à s'imposer dans les circonscriptions où les députés bloquistes ne se représentent pas, soit celle de Beauharnois-Salaberry (Laurent Lavigne), Louis-Hébert (Philippe Paré) et Ahuntsic (Michel Daviault).

Le président de la commission politique du Bloc, Daniel Turp, a déjà ressenti l'effet de ces ambitions. Candidat à l'investiture bloquiste dans Beauharnois-Salaberry, il doit faire la lutte à André Daoust, un adjoint de M. Lavigne et de Serge Deslières, député péquiste de Salaberry-Soulanges. Malgré les pressions, M. Daoust a refusé de s'effacer, fort de l'appui du député péquiste.

Tant M. Turp que M. Deslières disent qu'il s'agit d'un combat entre le gars du coin et une personnalité du parti. Au Bloc et au PQ, on est plus brutal. On parle d'une bagarre provoquée par des «barons de village» désireux de garder le contrôle des forces souverainistes locales.

Par ailleurs, le député de Charlesbourg, Jean-Marc Jacob, a indiqué hier qu'il sera sur les rangs lors du prochain scrutin.

Émeutes de la Saint-Jean

Pas de préméditation, conclut la SQ

DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La Sûreté du Québec exclut totalement qu'il puisse y avoir eu quelconque préméditation dans l'organisation des émeutes de la Saint-Jean à Québec, au cours desquelles le Parlement a été la cible de vandales.

Ce verdict, rendu public hier par le ministre de la Sécurité publique Robert Perreault, anéantit totalement la thèse développée en juin par le chef de la police municipale de Québec. Ce dernier avait accusé des groupuscules d'extrême droite (ou d'extrême gauche, il ne le savait plus très bien lui-même) d'être à l'origine de l'émeute.

Normand Bergeron, qui a depuis pris sa retraite, avait montré du doigt un groupe anarchiste dénommé Démarchie, dont quelques exemplaires du journal du même nom avaient été saisis dans la rue et au domicile de jeunes gens accusés par ailleurs de cultiver du cannabis. La police disait que des professionnels avaient canalisé les émeutiers.

La Sûreté du Québec en vient à ces conclusions après avoir mené une minutieuse enquête, interrogé 154 témoins et suspects, visionné des bandes vidéo tournées durant la nuit de l'émeute, analysé les tracts distribués sur place et consulté des spécialistes des jeunes de la rue.

Dans un communiqué, le ministre affirme que la SQ n'exclut pas que «quelques agitateurs ou opportunistes aient profité de la situation pour inciter la foule à poser des gestes irrépressibles. Cependant, rien ne permet de conclure à une quelconque préméditation. Au contraire, les analyses faites démontrent l'absence d'une structure ou d'une planification des actions violentes, voire certains tiraillements entre les émeutiers.»

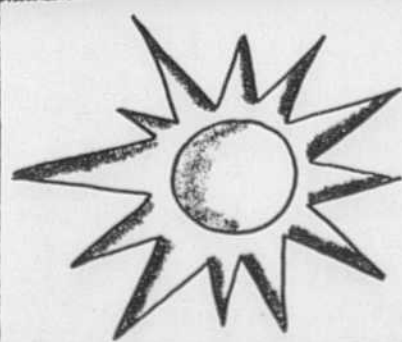
La police attribue aux circonstances, à la configuration des lieux et à la consommation d'alcool les troubles survenus dans la nuit du 23 au 24 juin.

En compagnie du maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, M. Perreault a par ailleurs annoncé la création d'un groupe permanent de coordination des opérations policières autour de la colline parlementaire. Les corps policiers échangeront des renseignements et coordonneront leurs interventions lors d'événements susceptibles de provoquer du désordre.

EN BREF

Parizeau et Bouchard célèbrent ensemble

Québec — La célébration des 20 ans de vie politique de six députés du Parti québécois élus en 1976 a été l'occasion hier de retrouvailles entre le premier ministre et chef du PQ Lucien Bouchard avec son prédécesseur Jacques Parizeau, après que ce dernier eut critiqué ouvertement les politiques du gouvernement un an après le référendum. Les deux hommes participaient à une fête réunissant quelque 400 personnes au Salon rouge de l'Assemblée nationale. À son arrivée sur les lieux, M. Parizeau s'est refusé à tout commentaire. Il a poursuivi son chemin devant les journalistes, se bornant à répondre par un «non» laconique à la question de savoir s'il poursuivait un but en particulier par la multiplication des apparitions publiques à la veille du congrès du parti. Le premier ministre a pour sa part, jusqu'à présent, refusé de répliquer aux critiques de son prédécesseur. En entrevue à *La Presse*, le week-end dernier, il décrivait M. Parizeau comme un allié avec qui il ne désirait pas entretenir de polémique sur la place publique.



JE DONNE, JE CHANGE

288-1261



Centre de la main
du Grand Montréal

É D I T O R I A L

Cul-de-sac fiscal

Jean-Robert Sansfaçon

La fiscalité municipale est dans un cul-de-sac. L'observation n'a rien d'original, mais le compromis sur le point d'intervenir entre le ministère des Affaires municipales et la Communauté urbaine de Montréal pour une «désynchronisation» dans la présentation des rôles d'évaluation dans les municipalités de l'île en fait la démonstration.

En bref, voici le problème. La plus grande part du financement des dépenses des villes provient des impôts fonciers calculés sur la base de la valeur marchande des immeubles qui est établie tous les trois ans. Or, depuis 1990, la valeur des biens immobiliers n'a pas cessé de chuter, particulièrement dans les secteurs industriel et commercial, ce qui n'est pas sans causer de sérieux maux de tête à des villes comme Montréal. Cela les oblige à augmenter le taux d'imposition pour chaque 100 dollars de valeur des immeubles, une mesure qui frappe de plein fouet les propriétés dont la valeur a peu bougé, surtout concentrées dans le secteur résidentiel. En somme, le fardeau fiscal des commerçants et des sociétés propriétaires d'immeubles à bureaux diminue, alors que celui des petits propriétaires augmente. À tel point qu'il y a deux ans, il a fallu limiter la baisse pour les uns et répartir les hausses sur quelques années pour les autres afin d'éviter des distorsions excessives.

Ces changements, surtout ceux qui découlent de l'exercice d'évaluation des immeubles, ont incité des milliers de propriétaires d'immeubles commerciaux à contester la valeur de leur propriété dans le but de profiter encore davantage de la situation. De grandes entreprises privées, mais aussi publiques, se sont prêtées à ce jeu. Dans certains cas, on a obtenu des remboursements de taxes majeurs en présentant une évaluation plus basse que le coût de construction d'immeubles pourtant tout neufs. Une véritable industrie de la contestation a fleuri, avec les conséquences que l'on devine pour les finances des municipalités et sur la facture des propriétaires d'immeubles résidentiels.

C'est pour éviter la répétition de ce manège l'an prochain, année de présentation du nouveau rôle triennal d'évaluation, que les villes membres de la CUM ont demandé à Québec le droit de geler la valeur des propriétés pour fins de taxation, ce qui leur a été refusé. Par contre, Québec s'est montré ouvert à une «désynchro-

nisation» dans la présentation des rôles sur le territoire de la CUM, c'est-à-dire au dépôt des prochains rôles d'évaluation des 29 municipalités membres à des moments différents au cours des trois prochaines années. Cette façon de faire déjà utilisée à la Communauté urbaine de Québec, permettrait d'abord d'étaler l'étude des milliers de plaintes toujours en suspens à la CUM, d'échelonner le travail d'évaluation sur plus d'une année et surtout... de reporter de deux ou trois ans l'impact de la nouvelle baisse attendue de la valeur des immeubles non résidentiels dans les villes les plus affectées que sont Saint-Laurent, Dorval ou Montréal. D'ici là, c'est donc sur la base connue de l'évaluation de 1995 que les villes récolteraient les impôts.

Bien sûr, les sociétés commerciales s'opposent à un tel report qui les priverait d'économies d'impôt supplémentaires. On les comprend, mais on ne peut pas les appuyer. Car, s'il est juste d'affirmer qu'un principe est ainsi bafoué, il est aussi vrai que l'application bête de ce principe de taxation selon la valeur marchande des propriétés en période de forte fluctuation amènerait une nouvelle augmentation du fardeau du secteur résidentiel, sans accroissement équivalent de la valeur de ces propriétés. Or, à ce que l'on sache, la quantité de services municipaux offerts aux uns et aux autres n'a pas changé. Entre deux principes, il faut choisir et cette fois, la stabilité du financement des services et l'équité à l'endroit de la majorité de la population invitent à appuyer la position de la CUM.

Cela dit, cette situation ne peut être que temporaire, le temps de revoir le système. Les villes, autant que leurs contribuables, ont l'urgent besoin d'une réforme de la fiscalité qui rende le régime plus stable, prévisible et équitable. En plus du fameux pacte fiscal depuis longtemps revendiqué par l'administration de Montréal, la conjoncture impose qu'on envisage l'introduction de taux d'imposition variables selon le type de propriété, de telle sorte qu'une variation sensible de la valeur des propriétés dans un secteur ne vienne pas pénaliser injustement tous les autres contribuables. En cette matière, Québec doit cesser de tergiverser comme il l'a fait depuis dix ans, car il y a urgence.

Le report des rôles d'évaluation ne peut être que temporaire, des réformes s'imposent.

Des votes partitionnistes

Michel Venne

Deux conseils municipaux de l'Ouest-de-l'île de Montréal ont entériné jusqu'à présent des résolutions prévoyant la tenue d'un référendum municipal afin de proclamer l'appartenance de cette ville au Canada si le Québec fait sécession. Une vingtaine de municipalités du Pontiac, près de la frontière avec l'Ontario, avaient déjà adhéré à un mouvement similaire il y a quelques mois.

Adoptées par Côte-Saint-Luc et Hampstead (contre l'avis du maire) sous l'impulsion d'un groupe de partitionnistes, ces résolutions sont évidemment nulles en droit. Les villes ne peuvent s'appuyer sur aucun fondement constitutionnel pour les appliquer éventuellement. Leur existence même dépend de la volonté du législateur à Québec. La démarche n'a aucune valeur juridique. Affreux paradoxe pour des gens qui, par ailleurs, s'appuient sur un légalisme outrancier pour contester un référendum québécois sur la souveraineté.

Les militants qui appuient ces résolutions adoptent en outre un procédé défaitiste, pour reprendre le mot du maire de Westmount Peter Trent. Ils admettent la probabilité de la sécession du Québec. Ils refusent d'envisager un quelconque terrain d'entente aussi bien à l'intérieur de la fédération qu'une fois consommée la souveraineté du Québec, avec leurs concitoyens pour qui le Canada actuel ne convient plus. Ils s'isolent. Ils se coupent des souverainistes mais aussi des fédéralistes québécois pour qui l'intégrité territoriale du Québec est indéniable. Leur recette contribue à entretenir l'incertitude politique. Ils nuisent à

Montréal. Ils se tirent dans le pied. En outre, comme le soulignent plusieurs leaders anglophones, le mouvement partitionniste conduit à un cul-de-sac.

D'aucuns évoquent la possibilité que ce mouvement provoque de la violence au lendemain d'un référendum victorieux. Ces scénarios à la bosniaque semblent *a priori* invraisemblables. Le Canada est un pays pacifique, non violent et démocratique et il ne vient pas spontanément à l'esprit d'envisager que d'honnêtes citoyens de l'ouest de Montréal prennent les armes et montent des barricades à Westmount Square.

S'il n'y a pas lieu de s'alarmer, il ne faut pas non plus faire comme si de rien n'était. Les fédéralistes ne sont pas tous partitionnistes. Mais comme le soulignait quelques jours avant le référendum d'octobre 1995 le sociologue Jacques Lévesque, si la souveraineté l'emportait, elle serait imposée à la presque totalité de ceux qui ne sont pas francophones, une situation qui risquerait selon lui de provoquer une «dynamique d'écclatement» et d'accroître les lignes de ruptures entre les communautés.

Le sociologue Fernand Dumont soulignait récemment lui aussi qu'un prochain référendum ne suffirait pas seul à régler le problème de la division du Québec en deux sociétés.

Les souverainistes ont la responsabilité, durant l'intermède référendaire, de réfléchir sérieusement mais sans complexe à ces questions difficiles qui ne peuvent être balayées du revers de la main. Évidemment, il s'agit d'une responsabilité partagée. Un pont relie toujours deux rives.

LETTRES

Un lieu dit Québec

Le Québec est en profonde mutation... et son paysage n'y échappe pas. À une époque d'austérité où des principes érigés en vérité ne tiennent plus la rampe, où l'on ne peut plus se contenter de dire «quand la construction va, tout va», il importe de s'asseoir et de repenser les façons de faire.

Il importe surtout de ne pas se laisser paralyser par la grisaille ambiante. Et c'est la principale contribution du cahier *Un lieu dit Québec*, publié dans l'édition du 26 octobre 1996 du *Devoir*. Une démarche qui s'inscrit dans la direction souhaitée par l'Ordre des architectes du Québec et qui ne peut qu'être saluée.

Si l'heure n'est plus aux projets de développement tous azimuts, il est possible en période de croissance zéro de repenser les aménagements déjà réalisés.

Une foule de projets novateurs allant de la protection du patrimoine à la revitalisation des centres-villes, en passant par la régénération des zones

industrielles, se profilent et pourraient bien constituer le défi des prochaines années au Québec, comme l'ont suggéré les États généraux du paysage. Et comme le souligne avec justesse l'architecte Anne Cormier, il est possible de laisser place à l'invention et l'invention peut venir d'ici.

L'Ordre des architectes du Québec entend donc conjuguer ses efforts à ceux des autres acteurs qui démontreront par leurs actions que le Québec demeure un lieu qu'il est possible de réinventer et de recréer. Pour le bien-être de tous.

Paul Baillargeon
Président
Ordre des architectes du Québec
Montréal, 6 novembre 1996

Abolition de postes

L'occasion est belle pour le gouvernement fédéral de commencer une réforme tant soit peu en profondeur du fédéralisme et de contrer les poussées sécessionnistes du Québec en abolissant cet archaïsme coûteux qu'est le poste

de lieutenant-gouverneur dans les provinces. Si on multiplie son coût salarial par dix, et si on ajoute celui du gouverneur général, on arrive à plusieurs millions de dollars qui peuvent être réinjectés dans une économie souffreteuse ou servir à la réduction du déficit; mieux, répartis parmi les plus mal pris. Pourquoi faut-il toujours que ce soit un gouvernement social-démocrate qui accomplisse ces exploits?

Si nous vivons dans un régime monarchique, alors abolissons le Parlement... En abolissant les postes de gouverneur et de lieutenant-gouverneur, l'occasion serait belle aussi pour le premier ministre du Canada de réparer sa propre erreur de jugement en nommant un «carabin» à un tel poste. Carabinade, le fascisme? Tiens. L'épisode Jean-Louis Roux démontre jusqu'à quel point de dérisoirisme peuvent atteindre nos institutions, si nous ne protestons pas.

L'occasion est pourtant trop belle, M. Chrétien...
Jean-Pierre Leblanc
Rimouski, 8 novembre 1996



OPINION

Bosnie, Cambodge et crimes contre l'humanité

JEAN-RENÉ CHOTARD

Professeur titulaire
Département d'histoire
et de sciences politiques
Faculté des lettres
et sciences humaines
Université de Sherbrooke

L'idée de crime contre l'humanité a été consignée longtemps dans les livres d'histoire. Ces crimes stupéfiants, jugés à Nuremberg, n'avaient été connus qu'après la Deuxième Guerre mondiale. En Bosnie, la brutalité des images a rappelé que la brutalité pouvait devenir l'image du présent, y compris en Europe. Les opinions publiques ont soutenu l'effort de la cour de justice internationale qui visait à sanctionner des coupables. Mais que devient donc ce dossier?

Le siège de Sarajevo et toutes les atrocités devenues ordinaires, en Bosnie, se sont produites au moment où la fin de la guerre froide semblait amorcer une période plus sereine. Si ce n'était pas la fin de l'histoire annoncée par Fukuyama, du moins le nouvel ordre mondial pouvait-il devenir le propos. L'énergie déployée par la cour de justice internationale se situe dans cette dynamique. Les citoyens d'Occident, accoutumés à vivre dans des sociétés de droit, ont pensé venu un temps où la référence en matières internationales serait aussi le droit.

Sur la Bosnie, en novembre 1995, les accords de Dayton prévoyaient une clause pour le traitement des crimes contre l'humanité. Les magistrats de la cour de La Haye ont commencé à travailler. L'identification des responsables majeurs laissait peu de doutes. R. Karadzic, le leader des Serbes nationalistes, et R. Mladic, le chef militaire, se trouvaient plus que confondus par l'enquête menée durant l'été 1996 sur le site

des charniers de Srebrenica. Des subtilités ont déjà été interrogées, leurs aveux suffisent pour mériter une lourde condamnation. Pourtant, le tribunal ralentit ses procédures, lui suffirait-il d'avoir confondu des complices?

L'une des explications se trouve peut-être à des milliers de kilomètres de là, en Asie. Le souvenir des Khmers rouges demeure dramatique au Cambodge, où ils tiennent encore une partie de l'ouest du pays.

Or, en septembre, le numéro deux de ce mouvement, Ieng Sary, a obtenu du roi une amnistie. Plus récemment, il apparaît que des tractations se sont développées avec le gouvernement dirigé par le prince Ranariddh et Hun Sen, dans le but de reconnaître au leader khmer rouge une autorité administrative, voire politique, dans la région qu'il contrôle.

Ieng Sary porte une responsabilité considérable dans le massacre de deux millions de Cambodgiens. Aux yeux du docteur Haing Ngor, ou dans les enquêtes de Nayan Chanda, son rôle est comparable à celui de Pol Pot; il fut d'ailleurs condamné à mort *in absentia* en 1979 par les autorités cambodgiennes. Comment ses dénonciateurs d'hier peuvent-ils aujourd'hui prendre avec lui des contacts qui mèneraient peut-être à un partage de responsabilité?

La réponse se devine. Le gouvernement du Cambodge, malgré le soutien de l'ONU et l'aide internationale, ne réussit pas à reprendre le contrôle de tout le pays. Depuis 15 ans se prolonge l'affrontement avec les Khmers rouges, que l'armée nationale ne parvient pas à neutraliser, et moins encore à éliminer. Ieng Sary vient offrir une opportunité. Il fait défection et fractionne ainsi le camp des Khmers rouges. Les autorités de Phnom Penh y voient une occasion pour étendre leur influence et réduire un adversaire.

Un mécanisme comparable a fonctionné en Bosnie. Les négociateurs occidentaux, américains en particulier, ont évalué que la stabilisation de ce tout nouvel État, qui sort de trois années de guerre civile, requiert l'appui, et peut-être la connivence, de certains acteurs régionaux.

C'est le cas en particulier du président de Serbie, S. Milosevic, qui, après avoir joué la carte extrême de la grande Serbie, doit désormais composer avec ses propres nationalistes, ainsi qu'avec les Serbes de Bosnie. Le leader implicite de ces derniers demeure R. Karadzic.

Au cours des années mouvementées, de 1992 à 1996, cet homme a traité constamment avec le président de Serbie.

S'il était arrêté et traduit devant la cour de justice internationale, sa défense la plus efficace consisterait à impliquer ce même Milosevic dont Européens et Américains ont besoin pour consolider l'équilibre précaire de la Bosnie. Ne pas rompre le silence de Karadzic peut aider à garder sous silence la politique passée de Milosevic.

Bosnie et Cambodge présentent en commun quelque chose. Les auteurs de crimes contre l'humanité y sont des perdants, mais, à la différence des nazis à Nuremberg, ils ne sont pas des vaincus, et moins encore des prisonniers.

Karadzic n'a pas échappé définitivement à la cour internationale; Ieng Sary ne tient pas un poste, mais ils conservent un atout qu'ils peuvent transformer en pouvoir de négociation.

Dans la turbulence des années 1990, l'illusion d'un nouvel ordre mondial s'est dissipée.

Dans les dossiers où l'éthique interpelle la politique, la capacité de la justice s'affaiblit quand la justice se confronte à la capacité d'un pouvoir, même affaibli.

À PROPOS

... du fardeau des moins nantis

L'objectif du gouvernement de favoriser la réinsertion des bénéficiaires de l'aide de dernier recours au marché du travail est difficile à atteindre en raison de l'avantage insuffisant que représente le revenu de travail, dans plusieurs cas, par rapport aux pertes de bénéfices retirés du régime actuel de sécurité du revenu (aide financière non imposable, allocation-logement) et aux coûts supportés pour gagner un revenu (transport, garde d'enfants, impôt sur le revenu, etc.). Ce problème est amplifié par le fait que le gouvernement fédéral perçoit un impôt à partir de niveaux peu élevés de revenus de travail. Les taux marginaux implicites de taxation du revenu atteignent alors des niveaux

qui découragent l'entrée sur le marché du travail. Le programme APPORT est une avenue intéressante mais insuffisante. De plus, une partie des bénéficiaires de la sécurité du revenu ne rencontrent pas les critères de formation nécessaires ou suffisants pour répondre aux exigences du marché du travail. Divers programmes d'amélioration de leur employabilité ont été mis en place à cet égard.

La Commission considère que le gouvernement doit favoriser plus fortement le retour au marché du travail des bénéficiaires d'aide sociale.

Rapport de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, Québec, 1996.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANFAÇON

Directeur artistique ROLAND YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

Vouloir éliminer le déficit n'est pas un dogme, mais une simple nécessité

L'auteur a été sous-ministre des Finances du Québec de 1977 à 1982 sous Jacques Parizeau, après avoir été son étudiant aux HEC au début des années 1960

M. Parizeau compare ensuite la situation du Québec à celle des pays membres de l'Union européenne. Parler de l'orientation qu'ont adoptée les signataires de Maastricht de fixer à 3 % du PIB leur objectif de déficit, sans parler d'abord du niveau d'endettement, est simpliste. L'endet-

plusieurs décennies, n'est-ce pas comparable à investir dans la formation d'un maître qui, lui aussi, aura une vie utile de quelques décennies? M. Parizeau le sait pourtant: seul le concept de déficit global est significatif et dire autrement n'est qu'astuce et tergiversation.

Réplique à l'auteure du livre *Fighting for Canada*

«Elle a fait des prodiges de malhonnêteté intellectuelle pour récupérer certains de mes propos et les asservir à sa propre cause»

«l'agenda» politique, et celui des médias, forçant bien des gens à faire un choix qu'ils n'avaient pas nécessairement envie de faire. Normal qu'elle se soit conclue sur un match nul.

Ce qu'il dit se résume en fait à ceci: on s'est fixé un objectif; on ne l'a pas atteint et c'est tant pis, que cela ne nous empêche pas de dormir. Mais était-il véritablement sérieux, au départ? C'est là le deuxième gros problème des finances publiques au Québec: celui de la crédibilité et de la volonté d'agir. L'endettement est énorme; lui qui a eu la responsabilité d'en assurer le

M. Pariseau a longtemps été d'une grande compétence et d'une grande rigueur intellectuelle. Ce fut pour moi un privilège d'étudier sous sa gouverne et un honneur de travailler pour lui, même si nous avons eu des différends. Mais il est désolant de le voir louvoyer comme il le fait maintenant. Vouloir éliminer le déficit n'est pas un dogme, mais une simple nécessité. J'espère que ses successeurs, eux, sauront maintenir le cap et ce *«pour la suite des événements»*.

VICTOR-LÉVY BEAULIEU
Écrivain

«C'est à la pitié que je prends plaisir, et non aux sacrifices, à la connaissance de Dieu plutôt qu'aux holocaustes.»

*En souvenir du 11 novembre,
car la terre ne ment pas !*

YVETTE BIONDI
Saint-Laurent

Et je demande, bien humblement, à la communauté juive et aux autres si elles ont oublié les sacrifices de mes oncles, de ma grand-mère et de tant d'autres familles québécoises pour leur survie? Laissez-moi, ainsi qu'à mes fils et à tous les enfants du Québec, aux yeux du monde, la certitude que nous avons créé des liens d'amitié et non de haine! Que leur mort n'aura pas été un pèlerinage insensé. Pour éviter que l'histoire ne se répète. La terre, elle, ne ment pas!

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut, Diane Precourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchon et Christine Dumoulin (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bellet (responsable), Stéphane Baillegrenon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Perubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutriscac, Claude Lévesque, Jean Fichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramière (adjointe au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Corrierier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lescage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Veau (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commissaires); à la documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING** Marthe Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte-Coulton, Gyslaïne Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruellan (publicitaires); Sylvie Laporte, Danielle Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Francine Ouellet (secrétaires). **LA PRODUCTION** Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnement, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Jeanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie Josée Hudon, Sylvain Lescage, Christian Vin, Olivier Zaida. **SERVICE À LA CLIENTÈLE** Johanne Brian (responsable), Evelyne Labonte (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Verne. **L'ADMINISTRATION** Yves Bouthiette (contrôleur), Daniel Dupaté (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétariat à la direction), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. **LE CONSEIL DU DEVOIR INC.** Yves L. Duhaime (président). **LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Coutu (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



LE MONDE

PRÉCISION

Le pain de La Pâtisserie belge

Dans un article publié dans notre édition du 5 octobre sur les boulangeries artisanales à Montréal, on écrivait que le pain de La Pâtisserie belge est «sans saveur, sans valeur». L'auteur cherchait ainsi à faire une comparaison avec le produit des boulangeries artisanales et non à prétendre que le pain de La Pâtisserie belge est sans qualité.

EN BREF

Des patins pour Villaray

L'ex-capitaine du Canadien Henri Richard préside une campagne de financement nouveau genre pour Le Patro Le Prévoist: les Montréalais sont invités à donner leurs vieux patins au Patro, qui pourra ainsi les prêter aux familles démunies qui fréquentent ses patinoires. Le Patro Le Prévoist gère deux patinoires, qui ont été utilisées l'année dernière par près de 5000 personnes. Et Le Patro a prêté l'année dernière des centaines de paires de patins à des jeunes et des familles qui n'en avaient pas. Cette campagne est menée par le même regroupement d'organismes de quartier qui avait recueilli l'année dernière 35 000 \$ pour une salle de gymnastique à l'école secondaire Georges-Vanier.

Affichage bilingue et déduction d'impôt

Ottawa (PC) — Faisant cavalier seul, le député libéral Patrick Gagnon se lance dans une campagne pour permettre aux petits commerces de la région d'Ottawa-Hull de déduire les coûts de l'affichage bilingue de leurs rapports d'impôt fédéraux. D'un côté comme de l'autre de la rivière des Outaouais, il s'agit, croit-il, d'encourager le bilinguisme afin de créer un exemple pour l'ensemble du pays. «A mon avis, la capitale nationale devrait être le reflet fidèle de la dualité linguistique du pays», a affirmé, hier, le député fédéral. M. Gagnon, qui représente la circonscription de Bonaventure-Iles-de-la-Madeleine, n'a pas obtenu l'appui de ses collègues libéraux de la région de la capitale nationale, à l'exception d'un seul.

Un espoir dans la lutte contre le cancer

Washington (Reuter) — Le taux de mortalité due au cancer a constamment diminué aux États-Unis dans les années 1990 et cette tendance devrait se poursuivre, ont annoncé hier l'Institut national du cancer et la Société américaine de cancérologie. Les chercheurs imputent ce qu'ils qualifient de tournant dans la lutte contre le cancer à une amélioration de la prévention, de la détection précoce et des traitements. Après avoir augmenté pendant des décennies, le taux global de mortalité due au cancer a diminué de 3,1 % entre 1990 et 1995, révèle une étude dirigée par le Dr Philip Cole, de l'université d'Alabama. Les progrès les plus importants concernent les cancers des poumons, des intestins et de la prostate pour les hommes, du sein, des intestins et gynécologiques pour les femmes.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue des Bourbeaux, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse-Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

AMÉRICAINS Les États participants paieront

SUITE DE LA PAGE 1

participer d'une façon limitée à cette mission», a déclaré le porte-parole.

La force multinationale devrait compter entre 10 000 et 12 000 soldats, dont 1500 proviendront du Canada. Le contingent américain s'élèvera sur place à plusieurs milliers de militaires et les États-Unis estiment que l'opération devrait durer environ quatre mois, a précisé Michael McCurry.

Les forces américaines seront notamment chargées de la sécurité de l'aéroport de Goma. La plupart des soldats américains ne seront pas déployés au Zaïre mais dans les pays voisins. Les troupes américaines seront sous le commandement des États-Unis.

Le feu vert américain signifie que le Conseil de sécurité des Nations unies pourrait se réunir aujourd'hui ou demain pour adopter une résolution autorisant la création et le déploiement de la force multinationale. Celle-ci ne sera pas une opération de l'ONU. Elle sera plutôt sanctionnée par l'organisation internationale, comme ce fut le cas des coalitions multinationales mises sur pied lors de la guerre du Golfe,

en 1990-91, et pour intervenir en Somalie, en 1992-93.

Les 15 pays membres du Conseil de sécurité sont d'accord sur la nécessité d'une autorisation rapide d'intervention, en tout cas «pas plus tard que la fin de la semaine», a dit hier le président en exercice de cette instance, l'ambassadeur d'Indonésie Nugroho Wisnumurti.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a souligné que la participation américaine sera effective lorsque le mandat de la force multinationale répondra à cinq exigences énoncées par Washington:

- la mission devra obtenir l'accord des pays concernés dans la région;
- la mission devra durer quatre mois;
- la force devra disposer de règles d'engagement «très robustes» (utilisation de la violence);
- la force ne devra pas avoir pour mission de désarmer les militants;
- le coût de l'opération devra être épongé par les États participants.

M. McCurry a de plus confirmé que l'opération sera dirigée par le Canada. C'est le chef de l'armée de terre, le lieutenant

général Maurice Baril, qui commandera la force. Le général est d'ailleurs arrivé hier à New York pour des rencontres avec les hauts fonctionnaires de l'organisation. Selon des sources militaires, le général Baril pourrait rester à la tête de la force pendant au moins six mois.

Aujourd'hui, les pays potentiellement contributeurs de troupes doivent se réunir au siège des Nations unies pour discuter des questions liées à l'intervention. Outre les États-Unis, douze pays, dont la France, la Grande-Bretagne, le Canada, l'Italie, le Sénégal et l'Éthiopie, ont déjà annoncé qu'ils fourniraient des contingents à la force multinationale.

Selon diverses sources aux Nations unies, de nombreux détails restent à régler en ce qui concerne les plans militaires d'intervention et le niveau de participation des uns et des autres.

Des experts doivent affiner les volumes, les missions et les règles d'engagement des soldats, alors que l'opération sera lancée dans le cadre du fameux chapitre VII de la Charte des Nations unies, qui permet théoriquement le recours à la force.

Le chapitre VII avait été invoqué pour une opération d'imposition de la paix en Somalie (1992-94), qui a laissé de mauvais souvenirs à la communauté internationale. Il avait aussi été mentionné dans les résolutions sur le Rwanda, mais cela n'a pas empêché le génocide de 1994.

Le chapitre VII avait permis l'utilisation de la force lors de l'opération des Nations unies au Congo entre 1960 et 1964, alors que le pays (aujourd'hui le Zaïre) était menacé de sécession.

Le chapitre VII avait enfin ponctué l'adoption de presque tous les textes concernant la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) en Bosnie-Herzégovine, mais dans ce cas, les règles d'engagement ont été limitées par les États.

De passage hier à la base militaire de Valcartier, à Québec, le ministre de la Défense nationale Doug Young a déclaré que la mission de la force multinationale sera limitée à une durée de six mois et que les militaires «auront un objectif strictement limité qui consistera à venir en aide aux populations dans le besoin».

BANQUE Des mises à pied

SUITE DE LA PAGE 1

syndiqués (tous ne l'ont pas encore reçu), où on lit essentiellement trois choses: 1- «Suite à notre discussion [la direction rencontre les employés en ce moment], j'ai le plaisir de confirmer votre nomination au poste de conseiller financier. Votre rôle consistera principalement à gérer et à développer le portefeuille de clients...»; 2- «Vous bénéficiez des conditions de travail des employés cadres...»; et 3- «Vous devrez être inscrit au cours sur les fonds d'investissement et obtenir votre accréditation pour confirmer votre promotion à ce poste.» Selon le syndicat, 81 % des syndiqués ont déjà échoué ce cours dans le passé, chiffre contesté par la banque.

Selon une vingtaine d'employés interrogés par *Le Devoir*, à Montréal et en régions, tous les syndiqués (majoritairement des caissières) se font expliquer qu'à défaut de signer ce document, «la banque procédera à des centaines de mises à pied avant de fermer des dizaines de succursales».

Sylvie Leblanc travaille à la succursale de la Banque Laurentienne de Nicolet. «Mon patron m'a clairement indiqué, vendredi, que si je refusais de signer ce document, il était possible que je ne rentre pas travailler la semaine prochaine. Pourquoi? Parce que le 22 novembre, la succursale pourrait être fermée.»

«La banque a deux plans, ajoute-t-elle. Un plan A et un plan B. Le plan A (si une majorité signe le document) permettra à la banque de faire de l'argent et de sauver nos

jobs, m'a expliqué mon patron. Le plan B (si une minorité signe le document) va, par contre, forcer l'institution à fermer 25 % de ses succursales. A moi de décider, donc. Actuellement, je suis syndiqué et j'ai une certaine protection. Si je signe, on pourra me mettre à la porte demain matin. Je me sens coincée.»

Elle n'est pas la seule. A Beauport, Danielle Rouleau, qui a également rencontré un de ses patrons vendredi, affirme qu'il lui a expliqué qu'à défaut de sa signature (et de celle de ses collègues), «20 % de toutes les succursales de la région pourraient fermer».

A Montréal (chemin de la Côte-des-Neiges), Suzanne Burnet, qui compte 15 ans de service, raconte «qu'on est allé beaucoup plus loin dans mon cas». «En effet, mon patron m'a clairement dit de sacrifier mon statut de syndiquée pour sauver ma job.»

A Outremont (coin Van Horne et Stuart), Johanne Michel soutient, elle, que la direction lui a signifié «qu'à défaut de la signature de tout le monde, la banque sera forcée d'effectuer des mises à pied massives». Ailleurs, notamment à Beauport, d'autres se sont fait dire que la banque serait obligée de concentrer ses activités dans l'Ouest canadien.

À la Banque Laurentienne, Michel Fréchette, porte-parole de la direction, déclare «que toute cette histoire doit être replacée dans son contexte».

«D'abord, je suis très étonné d'apprendre que certains se seraient fait dire ce genre de

choses. Je ne comprends pas parce que l'heure n'est pas à la panique. Bien au contraire. Ce document n'est pas une obligation mais une invitation lancée à nos employés qui souhaiteraient obtenir une promotion.

«Deuxièmement, on ne souhaite pas que nos 1600 employés syndiqués deviennent des conseillers financiers: en vérité, on n'en a besoin que de 225. Et les autres ne seront pas mis à pied. Au fond, toute cette opération ne vise qu'une chose: se rapprocher des besoins de notre clientèle. Car si on ne s'adapte pas à la nouvelle réalité du marché, oui, nous serons en difficultés.»

Pourtant, un peu partout (à Montréal-Nord, Grand-Mère, Trois-Rivières, Dollard-des-Ormeaux, Saint-Léonard...), les propos tenus par les syndiqués vont tous dans le même sens: «Si on accepte de devenir des cadres, comprennent-ils, on sauve la banque; si on refuse, on la tue.»

Dans le nord de Montréal (au coin de la rue Maurice-Duplessis et du boulevard Rolland), Carole Lévesque confirme: «Si on ne signe pas, les patrons, ici, parlent de la fermeture possible de 30 succursales dans la région de Montréal seulement.» En Mauricie, une employée prétend (après avoir exigé l'anonymat) qu'on l'a «contrainte à signer sur-le-champ le document [...] parce qu'on n'avait plus de temps à perdre. J'ai signé».

Chaque fois, les mots «pression induite», «menace» et «intimidation» reviennent. «On a tous l'impression d'avoir un couteau sous la gorge», dit Marielle Rouleau, une employée du 8410, boulevard Langelier.

Michel Fréchette, de la direction de la banque, répète qu'il ne comprend pas: «On ne veut pas détruire, mais construire. L'avenir de l'emploi dans le monde bancaire est lié aux services-conseils en matière de finances personnelles. Plutôt que de recruter des conseillers financiers à l'extérieur de la banque, on offre à nos employés la chance de le devenir. Et on va les former pour ça. C'est une grande opportunité. Je ne vois pas le problème.»

«Pourtant, il est simple», dit Serge Cadieux, porte-parole du syndicat des employés de la banque. «La majorité des employés ont déjà échoué dans le passé le cours de base menant au poste de conseiller financier. S'ils échouent encore, qu'est-ce qui va leur arriver?»

«Rien», dit Michel Fréchette. «Faux», réplique Serge Cadieux: on va les foutre à la porte. La direction ne cesse de nous répéter que l'utilisation grandissante du guichet automatique rendra inutiles des centaines de postes.»

À cela, Michel Fréchette n'a qu'une réponse: «Ceux qui vont signer ce document [et devenir ainsi conseillers financiers] vont réussir tous les cours de formation nécessaires parce qu'on va les encadrer. Croire le contraire, c'est du défaitisme.»

Les employés, eux, se posent une question en particulier: pourquoi le poste de conseiller financier doit-il nécessairement être un poste de cadre?

«Parce qu'il ne s'agit pas de la même approche professionnelle envers la clientèle», dit M. Fréchette.

MÉDECINS Jusqu'à 200 \$

SUITE DE LA PAGE 1

Pour les patients, la note pourrait donc osciller de 5 à 200 \$ selon les services réclamés par les patients. Les résumés du dossier médical (30 à 75 \$), les examens physiques réclamés par l'employeur (30 \$), les attestations d'état de santé (5 \$), d'arrêt ou d'absence au travail (5 \$), comme les examens et rapports médicaux exigés pour le permis de conduire (30 \$), les colonies de vacances (30 \$) et les compagnies d'assurance (100 \$) pourraient faire l'objet de frais.

Des frais peuvent aussi être exigés pour certains types de bandages (25 \$), des attelles (10 \$), des médicaments injectables, comme l'adrénaline (10 \$) ou le Graval, et des anesthésiants locaux (10 \$). Une facture

peut même être refilée pour le renouvellement d'une prescription si celle-ci est faite sans examen médical. La note exigée pour ces actes relève de la discrétion du médecin, les chiffres indiqués plus haut n'étant que des paramètres suggérés par l'Association des médecins omnipraticiens de Laval.

«Un bon nombre de médecins ne facturent pas les services non assurés, sauf quand des tiers se rendent responsables de ces factures. Plusieurs médecins craignent en fait qu'une facturation directe ne compromette la relation avec leur patient», commente le Dr Dutil.

Faire porter le fardeau du gel aux patients?

En 1993, les omnipraticiens ont subi un gel de leurs tarifs, et depuis quelques mois est venue s'ajouter à cela une faible baisse

de 0,62 % de leurs tarifs. Puisque ces actes non assurés peuvent représenter de 2 % à 5 % des revenus d'un médecin, la FMOQ estime qu'il est tout à fait légitime pour les omnipraticiens de les exiger. «En ne facturant pas les services non assurés, vous vous rendez un bien mauvais service, docteur», clame la campagne de sensibilisation lancée par la FMOQ.

Le Dr Renald Dutil dément que sa fédération tente ainsi de puiser dans la poche des patients ce qu'elle a perdu lors du gel salarial imposé par Québec. Ce dernier ne craint pas non plus d'exagération, puisque la grande majorité des médecins «oublient» à l'heure actuelle d'imposer ces frais, dit-il.

Plus encore, les médecins affirment que l'ampleur qu'a pris le virage ambulatoire

entraîne de plus en plus de frais pour les cliniques privées et que de nouveaux actes et médicaments devront être ajoutés à la liste des services non remboursés par l'assurance-maladie. «Il y a de plus en plus d'urgences mineures qui sont traitées en clinique. C'est la nouvelle réalité. Un paquet de compresses peut coûter de 4 à 5 \$ alors que l'honoraire pour la visite rapporte 15 \$ au médecin», donne en exemple le Dr Dutil.

Le revenu brut moyen des médecins omnipraticiens payés à l'acte atteint 144 000 \$ après cinq ans et 76 000 \$ lorsqu'ils sont rémunérés à salaire fixe (CLSC). Sur les 7500 médecins que compte le Québec, seulement 1386 d'entre eux reçoivent un salaire fixe. En moyenne, chaque cabinet privé de médecin reçoit la visite de 3553 patients par année.

ÉDITION Une foire populaire

SUITE DE LA PAGE 1

par leur prénom, comme dans certaines versions originales. Les enfants disent «papa» et «maman», tout simplement. On a vu pire comme concession.

Épigraphes et La Courte Échelle sont des exemples types de PMME, des petites maisons mondiales de l'édition. L'une comme l'autre compte moins de dix employés mais négocie des contrats aux quatre coins de l'Occident. Les livres de La Courte Échelle sont traduits en plus de quinze langues et distribués dans une cinquantaine de pays. L'entreprise québécoise publie environ 50 titres et 600 000 exemplaires par année; Épigraphes lance un peu plus d'ouvrages (70) mais en vend un peu moins que sa partenaire (un demi-million par année). Et si le directeur de la maison européenne évalue que son marché est aux deux tiers «international», Bertrand Gauthier, qui a lancé et qui dirige toujours La Courte Échelle, explique que les ventes étrangères comptent pour à peine 20 % de son chiffre d'affaires.

«Mais en fait, on vend autant de livres à l'extérieur qu'à l'intérieur du Québec, spécifie-t-il. C'est qu'il faut vendre quinze copies en Chine pour que ça rapporte autant qu'une seule copie ici même.»

Épigraphes s'est également assurée de pouvoir distribuer en exclusivité les neuf ouvrages québécois dans l'Europe francophone. Les autres livres de La Courte Échelle sont par contre distribués dans

leur édition originale, partout sur le continent, tandis que le diffuseur québécois Dimédia rend accessibles les autres titres d'Épigraphes. Bref, à chacun ses bébélles et tout le monde est heureux.

Calligram, l'autre maison de M. Gallimard, basée à Genève, est également très active à l'échelle internationale. Elle publie notamment les petits livres de la collection «ainsi va la vie», dont les héros, Lili et son frère Max, «ressemblent à leur lecteur» de 6 à 11 ans «pour leur permettre de dédramatiser les problèmes de la vie quotidienne». Dans l'un d'entre eux, *Lili a été suivie*, la petite héroïne est suivie dans la rue par un monsieur qui lui demande de l'accompagner. Le vilain veut la prendre en photo et soulève même sa robe d'écolière. Comme elle se sent en danger, elle refuse de le suivre.

L'objectif est bien sûr d'apprendre aux enfants à se protéger «des gens qui ne les respectent pas». Depuis la dramatique affaire du réseau de pédophiles-assassins, en Belgique, l'ouvrage, pourtant publié en 1994, s'arrache dans les librairies. Calligram en a vendu 15 000 exemplaires en octobre seulement. M. Gallimard vient de signer la vente des droits à des Américains. D'autres maisons européennes vont reprendre l'ouvrage pédagogique. Des adaptations télé de certains livres de la série sont en préparation. Comme quoi à toute chose malheur est bon, même dans la coédition.

Le multimédia est une autre voie de dé-

veloppement de cette pratique. Hier soir, à la basilique Notre-Dame de Montréal, un consortium de cinq éditeurs franco-québécois lançait un cédérom sur un tout autre sujet: *Jésus, évangiles & peintures*. La chose permet de découvrir la vie du fondateur du christianisme à travers les écritures et les plus beaux chefs-d'œuvre de l'art occidental, ceux de Botticelli, Léonard, Rembrandt ou Gauguin. Le projet a coûté 600 000 \$. En Europe, le Cerf, l'imaginaire le monde, Bayard Presse et CFRT ont participé à l'aventure, relayée ici-même par la maison Novalis.

«Il y a toutes sortes de formules derrière cette étiquette de la coédition, mais toutes visent finalement à faciliter une forme de partenariat», précise pour sa part Pascal Assathiany, directeur général de Boréal. Sa maison collabore régulièrement avec d'autres éditeurs, surtout français. Cette année, Boréal s'est ainsi associée avec Le Seuil pour publier *Soif*, de Marie-Claire Blais, et avec La Découverte pour *La Fin du travail*, de Jeremy Rifkin.

Dans le premier cas, Boréal a fourni le manuscrit et a agi en maître d'œuvre; dans le second, les droits de traduction avaient été acquis des Américains par l'éditeur français, qui a ensuite accepté que la maison québécoise tire sa propre version. Résultat: au lieu de se vendre environ 54 \$, l'édition boréaliennne de *La Fin du travail* coûte à peu près deux fois moins (29,95 \$). Qu'est-ce qu'on dit? Merci...

N'empêche, les ententes semblables

demeurent marginales chez Boréal. Bon an mal an, à peine trois ou quatre ouvrages bénéficient de cette mesure de partage des coûts, des risques et des compétences, des deux côtés de l'Atlantique Nord. «C'est toujours beaucoup de travail», explique encore M. Assathiany. «Et ce n'est pas notre mandat de rééditer des livres étrangers.» Alors pourquoi le faire de temps en temps? «Je dirais qu'en gros, nous nous servons surtout de la coédition pour exporter les livres canadiens-anglais et pour importer les ouvrages américains par l'entremise des éditeurs français», répond le directeur général.

Pascal Assathiany explique aussi que le Salon du livre est d'abord et avant tout une foire populaire, contrairement au monstre de Francfort, réservé aux professionnels du monde entier. Sa maison montréalaise développe les contacts avec les partenaires éventuels en d'autres lieux et surtout en d'autres temps, toute l'année en fait. «À l'ère du fax et d'Internet, on a moins besoin de se déplacer», dit-il.

Tous s'entendent aussi sur une chose: en notre âge postmoderne, le métier de l'éditeur demeure artisanal à souhait. «Il faut éliminer toute confusion avec les industries culturelles», dit M. Assathiany. Le monde de l'édition recoupe toutes sortes de livres. Nous, chez Boréal, nous avons un faible pour les romans, les essais, les documents. Ce ne sont pas des produits comme les autres. Il faut les aimer et les aborder avec du pif et de l'instinct.»